



COMPLETE VISION **BURUNDI** 2025

VISION BURUNDI VISION BURUNDI



Ministère du Plan et du Développement Communal/Cellule Prospective
Programme des Nations Unies pour le Développement au Burundi
Conception Visuelle et Images par Sebastian Villar

Design et production par Phoenix Design Aid A/S, Denmark
ISO 14001/ISO 9000 certifié.

Imprimé sur papier recyclable officiellement approuvé pour l'environnement avec des encres
à base végétale.

© June 2011

TABLE DES MATIÈRES

PREFACE	7
RESUME EXECUTIF	9



CHAPITRE 1 : INTRODUCTION.....	14
1.1 Concept de la vision	17
1.2 Méthodologie	18
1.3 Le Scénario	19



CHAPITRE 2 : LE CONTEXTE ET LES PRINCIPAUX DEFIS.....	22
2.1 Reconstruire l'Unité Nationale.....	23
2.2 Maîtriser la croissance démographique et assurer la sécurité alimentaire.....	27
2.3 Résoudre le problème crucial du chômage et accroître les revenus des ménages	31
2.4 Diversifier et promouvoir une économie compétitive et saine.....	32
2.5 Mettre en place des infrastructures appropriées d'appui à la production	34
2.6 Relever le niveau d'alphabétisation et former des cadres compétitifs	35



CHAPITRE 3 : L'IMAGE DE LA VISION «BURUNDI 2025»	36
---	-----------



CHAPITRE 4 : LES OBJECTIFS DE LA VISION «BURUNDI 2025»	42
4.1 Instaurer de la Bonne Gouvernance et d'un Etat de Droit.....	44
4.2 Développer une Economie Robuste et Compétitive.....	46
4.3 Assurer une Meilleure Qualité de Vie aux Burundais	47

CHAPITRE 5 : LES PILIERS DE LA VISION BURUNDI 2025	50
Pilier 1. La Bonne Gouvernance et le Renforcement des Capacités de l'Etat	





PREFACE

La Vision «Burundi 2025» est un instrument de planification du développement à long terme, qui va guider les politiques et stratégies en matière de développement durable, dans le but de satisfaire les besoins des générations présentes sans entraver ni compromettre les chances des générations à venir.

C'est aussi l'expression de Notre détermination à construire un Burundi Nouveau, Démocratique, Réconcilié, Unifié, un pays où coulent le lait et le miel tel que le souhaitaient nos grands parents.

Pour y parvenir, la Vision identifie huit piliers intimement liés:

- ✓ La Bonne Gouvernance et le Renforcement des capacités de l'Etat;
- ✓ Le capital humain;
- ✓ La croissance économique et la lutte contre la pauvreté;
- ✓ L'intégration régionale;
- ✓ La démographie;
- ✓ La cohésion sociale;
- ✓ L'aménagement du territoire et l'urbanisation;
- ✓ Le partenariat.

Dans son élaboration, la Vision «Burundi 2025» est le résultat d'une large consultation nationale où toutes les couches de la société burundaise ont été invitées à aller au-delà de tous les nobles et ambitieux programmes qui les occupent au quotidien pour faire un saut qualitatif et entreprendre un autre exercice encore plus important. Cet exercice est celui d'analyser à la loupe et comprendre notre passé, et de préparer notre avenir en prospectant minutieusement le champ des futurs possibles.

De manière générale, la Vision a dû s'être préalablement appropriée par la population et la classe politique, puis partagée par tous les partenaires. Les structures de planification devront ensuite la traduire en des programmes et projets de développement durable.

De ce fait, la Vision «Burundi 2025» constitue un document de consensus national, véritable feuille de route pour le développement économique et social du Burundi qui servira aux générations actuelles et celles à venir. Elle est bâtie sur le scénario dit «Burundi Buhire» (Burundi de Bonheur), et se trouve dotée d'une légitimité nationale qui transcende les sensibilités sociopolitiques et les législatures.

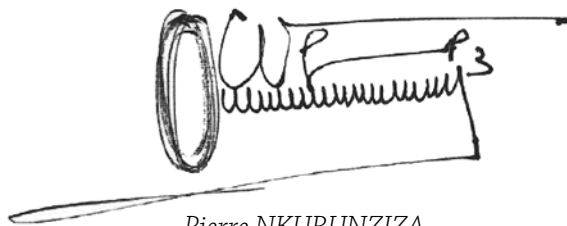
Notre vœu est que toutes les parties prenantes au développement du Burundi ainsi que les différents Gouvernements qui vont se succéder puissent considérer la Vision «Burundi 2025» comme leur boussole qui les orientera sur la route du développement intégral et durable.

Sa mise en œuvre requiert notamment les impératifs suivants:

- Son appropriation par tous les segments de la société burundaise et particulièrement sa classe politique, et son utilisation comme cadre unique de référence en matière de planification.
- Sa traduction en programmes et projets de développement cohérents pour les court et moyen termes.
- La constitution d'un leadership éclairé conscient des enjeux du développement économique, institutionnel et social du pays.
- La valorisation des principes de concertation et de participation de la population dans l'analyse et la gestion des questions de développement, afin d'associer cette population non seulement dans les processus de planification et de financement du développement, mais également dans celui du partage équitable des fruits de la croissance.
- La promotion d'une croissance démographique compatible avec la gestion viable et durable des ressources disponibles, mais aussi avec le développement d'un capital humain performant susceptible de se valoriser sur les marchés de l'emploi aux niveaux national et international.

Nous invitons chaque Burundaise et Burundais à faire une profonde et honnête introspection, pour un changement profond de nos comportements et mentalités en vue d'améliorer nos capacités individuelles et collectives pour un aboutissement heureux de ce vaste et grandiose chantier.

Dans ces conditions, nous ne doutons pas que la Vision «Burundi 2025», cadre fédérateur pour tous les Burundais dans leurs diversités, sera partagée par tous, et contribuera à couronner de succès nos efforts communs et concertés pour qu'ensemble nous puissions poser un jalon important dans la quête de paix, de sécurité, de justice et de développement auxquels aspire l'ensemble de notre peuple.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Nkurunziza', enclosed within a rectangular box. The signature is stylized and fluid.

Pierre NKURUNZIZA
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

L'élaboration de la Vision « Burundi 2025 » intervient dans un contexte de changement politique important marqué par la restauration de la paix et de la sécurité et d'une perspective socio-économique favorable. La Vision « Burundi 2025 » a pour but de doter le Burundi d'un efficient instrument de planification du développement à l'horizon d'une génération, afin d'élaborer des politiques et stratégies pour un développement durable. Cette Vision a été élaborée sur la base d'une approche participative et reflète un consensus national.

1. La Vision « Burundi 2025 »

La Vision « Burundi 2025 » projette une image qui correspond à un avenir que les Burundais souhaitent partager. Elle repose en priorité sur une Nation unie, solidaire et en paix d'une part, et sur une économie prospère au service du bien être socio-économique des burundais, d'autre part. Le pays est bâti sur une société de droit qui jouit de son patrimoine culturel riche et diversifié.

Cette image du Burundi à l'horizon de l'an 2025 s'appuie sur un nouveau leadership national fort, visionnaire et capable de conduire le pays vers un avenir meilleur. Ce leadership est la pierre angulaire de la Vision « Burundi 2025 ». Elle commande un changement radical de mentalités et des comportements responsables des burundais afin d'imprimer une dynamique nouvelle à la reconstruction du pays.

2. Les Principaux Défis

Six défis majeurs ont été identifiés. Ils devront être pris en compte dans la formulation des politiques et des stratégies afin de réaliser la vision. Il s'agit de:

- > Reconstruire l'unité nationale et rétablir une nation sécurisée ;
- > Maîtriser la croissance démographique et assurer la sécurité alimentaire ;
- > Résoudre le problème crucial du chômage et accroître les revenus des ménages ;
- > Diversifier et promouvoir une croissance économique compétitive et saine ;
- > Mettre en place des infrastructures d'appui à la production ;
- > Relever le niveau de l'alphabétisation et former des cadres compétents et compétitifs.

3. Les Objectifs de la Vision

La Vision « Burundi 2025 » ambitionne de mettre le Burundi sur la voie du développement durable à l'horizon 2025. L'objectif est d'infléchir les tendances négatives du PIB par tête d'habitant que le pays a connues pendant plus d'une décennie après la crise de 1993, en faisant passer celui-ci de USD 137 en 2008 à USD 720 en 2025. Il s'agira également de réduire le taux de pauvreté de moitié (estimé à 67 % d'aujourd'hui). Prenant en compte les ressources rares du pays, la priorisation sera cruciale dans le choix des politiques, des objectifs et des stratégies. Afin de relever les défis du développement durable, le Burundi s'est donné des objectifs suivants : **(i) l'instauration de la bonne gouvernance dans un Etat de droit, (ii) le développement d'une économie forte et compétitive, (iii) l'amélioration de la qualité de vie des burundais.** Ces objectifs sont interdépendants et donnent une grande articulation à la Vision et constituent des axes sur lesquels le nouveau paradigme pour le développement durable du Burundi prend racine.

4. Les Piliers de la Vision

La Vision repose sur huit (8) piliers qui permettront au Burundi de marquer une rupture profonde avec des tendances négatives du passé pour s'engager résolument sur la voie du développement durable. Ces piliers introduisent un nouveau paradigme qui redéfinit les options stratégiques afin de mettre le Burundi sur la voie de la croissance économique, et de la lutte contre la pauvreté. Ce nouveau paradigme doit apporter un changement profond de la situation de dépendance que vit le Burundi d'aujourd'hui vers un développement durable à long terme qui prend en compte le burundais, son capital culturel, son savoir-faire, les institutions nationales, dans un esprit d'équité et de recherche de l'excellence.

Pilier 1 : La Bonne Gouvernance et le Renforcement des Capacités de l'Etat

Promouvoir un leadership fort à tous les niveaux de l'appareil de l'Etat. Le Gouvernement s'engage, dans le court et le moyen terme, à renforcer la sécurité et la gestion des contentieux liés au passé. Il s'agira, d'une part de prévenir les conflits à travers la promotion de la réconciliation, la réinsertion des sinistrés et la réparation des dommages liés aux conflits, et d'autre part, de renforcer l'Etat de droit, les capacités de l'Etat et la professionnalisation de l'administration. La décentralisation administrative du développement sera poursuivie.

Pilier 2 : Le Capital Humain

Fournir une qualité de vie meilleure à la population d'une part et compter sur une population éduquée et jouissant d'une bonne santé d'autre part. Le développement du capital humain figure, de ce fait, parmi les axes prioritaires de la Vision car l'homme est en même temps bénéficiaire et acteur de son propre développement.

Pilier 3 : La Croissance Economique et la Lutte contre la Pauvreté

Promouvoir une croissance économique accélérée et à deux chiffres. Cette croissance sera tirée par la dynamique d'un secteur productif diversifié et compétitif sur le plan intérieur et extérieur. Elle reposera, d'une part sur un secteur agricole modernisé afin d'en accroître la productivité et d'assurer la transformation et la commercialisation des produits agricoles. D'autre part, les secteurs porteurs de croissance tels que le tourisme, l'artisanat, les mines et les nouvelles technologies de la communication(TIC) seront développés. Ces activités permettront l'industrialisation du pays afin de lui permettre d'être compétitif sur le marché sous-régional. Cette croissance accélérée ne saurait se faire sans la participation du secteur privé comme moteur du développement. Pour ce faire, le Gouvernement mettra en place les réformes nécessaires à la promotion d'un climat attractif des affaires. Cette croissance sera soutenue par la mise en place d'une infrastructure d'appui sans laquelle elle ne serait pas réalisable.

Pilier 4 : Intégration Régionale

Tirer profit de l'intégration régionale pour accroître et diversifier l'économie Burundaise. Le Burundi entend réussir son Intégration à la Communauté Economique de l'Afrique de l'Est sans pour autant renoncer à son appartenance à la CEPGL, au COMESA et à la CEEAC. Pour ce faire, le Burundi entreprendra des réformes nécessaires en vue d'assainir son cadre macroéconomique, mettre en place un environnement propice des affaires afin d'attirer les investisseurs étrangers et stimuler le secteur privé burundais. Il s'agira en outre d'accroître et diversifier les produits compétitifs sur le marché régional.

Pilier 5 : La Démographie

Mettre en place une politique démographique agressive afin de limiter le taux de croissance démographique à 2% à l'horizon 2025. Le Burundi est conscient de la situation démographique explosive, qui, si rien n'est fait dans le moyen et long terme, portera un coup de frein sérieux au processus de développement socio-économique et à l'atteinte des objectifs de la Vision « Burundi 2025 ». La maîtrise de la démographie devient incontournable et constitue un défi majeur pour un pays où 90% de la population vivent de la terre. En effet, les progrès dans la production agricole et de l'élevage, sources principales de la croissance économique dans le court et le moyen terme, sont menacés par la pression démographique exercée sur la terre, et cette menace est aggravée par la jeunesse de la population dont plus de la moitié a moins de 17 ans.

Pilier 6 : La Cohésion Sociale

Rétablir progressivement la cohésion sociale en remettant à l'honneur les valeurs culturelles fondamentales qui ont toujours caractérisé la société burundaise. La Vision « Burundi 2025 » fait de la cohésion sociale un élément indispensable pour mobiliser et engager les énergies de l'ensemble de la population vers la réalisation d'un futur partagé et d'un meilleur avenir pour elle et pour les générations futures, dans un esprit d'unité et de solidarité. Capitaliser sur le mixage territorial des ethnies peut constituer un atout puissant pour une intégration nationale effective.

Pilier 7 : L'Aménagement du Territoire et l'Urbanisation

Mettre en place une politique volontariste de villagisation et d'urbanisation permettant d'accroître sensiblement le taux d'urbanisation à 40%. L'aménagement du territoire est un axe important de la Vision « Burundi 2025 », lié avec sa politique de développement économique et social, qui aura pour objectif l'organisation et la gestion de l'espace national. Au cœur de la stratégie seront posées les questions fondamentales de la nouvelle structure sociétale en ce qui concerne la villagisation, celle liée à la maîtrise de la démographie et à l'urbanisation. L'aménagement du territoire permettra en outre de dégager des terres nécessaires à la modernisation et à l'accroissement de la production agricole et à sa transformation. Egalement, la politique d'urbanisation permettra de promouvoir l'emploi urbain et améliorer la qualité et l'accès aux services sociaux de base.

Pilier 8 : Le Partenariat

Créer des synergies entre les différents acteurs au développement et promouvoir un cadre propice au dialogue et à la concertation dans le processus de planification du développement, de financement et de mise en œuvre de la Vision « Burundi 2025 ». La mise en œuvre de la Vision « Burundi 2025 » passe par la mise en place d'un partenariat dynamique et des mécanismes de coordination entre le Burundi et ses partenaires bilatéraux et multilatéraux au développement. Les organisations de la société civile des ONG, du secteur privé et des confessions religieuses. Le partenariat, c'est aussi associer les communautés de base dans la prise de décision et la planification du développement qui les concerne en premier lieu. Il sera l'occasion d'opérationnaliser la Déclaration de Paris et d'Accra en terme d'alignement, d'harmonisation et d'appropriation du développement dans l'esprit de l'efficacité de l'aide.



CHAPITRE 1

INTRODUCTION

La Vision « Burundi 2025 » est une matérialisation de l'application de l'« Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation du Burundi » signé en août 2000, qui dans son Protocole III , demande au Gouvernement de Transition « d'entreprendre, avec l'appui de la communauté internationale, un programme de reconstruction matérielle et politique dans une approche globale qui intègre la réhabilitation, la consolidation de la paix, la promotion des droits et libertés de la personne humaine, la croissance économique et le développement à long terme ». Depuis lors, le Burundi s'est engagé résolument sur la voie de la stabilisation de sa situation politique et sociale. Il a mis en place une transition politique (novembre 2001 à août 2005) réussie, suivie de l'organisation d'élections démocratiques et transparentes en 2005. Avec la normalisation de la vie politique, le Burundi s'est également engagé dans la reconstruction du pays avec l'appui des partenaires techniques et financiers au développement.

L'élaboration du Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté (CSLP 2006) et la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD's) marquent un tournant important dans ce processus de normalisation et constituent le fondement du Plan d'Action Prioritaire (PAP 2007-2010) du Gouvernement pour le développement à Court et moyen terme.

Dix ans après l'Accord d'Arusha, le Burundi est à la croisée des chemins. Il s'agit en effet de faire le choix de sortir d'une dépendance chronique liée aux conséquences des conflits et autres instabilités politiques et sociales qui ont fortement mis à mal l'économie du pays, le plaçant parmi les pays les plus pauvres du monde avec un revenu par tête d'habitant estimé à USD 137 en 2008. Il est aussi question d'entamer immédiatement un processus de développement durable afin d'assurer une vie meilleure à sa population, tout en comptant d'abord sur ses propres forces.

Comment les burundais envisagent-ils leur avenir ? Comment veulent-ils construire une société unifiée et inclusive ? Quels sont les défis à relever et les réformes nécessaires à entreprendre pour sortir le pays d'une situation socio-économique déplorable ? C'est là que la Vision « Burundi 2025 » vient apporter des réponses à ces questions fondamentales.

La Vision « Burundi 2025 » du Burundi est le résultat des conclusions d'une étude prospective menée depuis 2003. Elle a été élaborée suite à une large consultation nationale qui a vu la participation de toutes les couches socioprofessionnelles et constitue de ce fait un document consensuel national qui servira de feuille de route pour le développement économique et social du Burundi pour les générations à venir.



1.1 Concept de la Vision

La Vision « Burundi 2025 » est l'image que se fait toute la société burundaise pour le développement à long terme. C'est une expression qualitative et un idéal qui doivent rassembler tous les acteurs du développement afin d'atteindre les objectifs fondamentaux en terme de bien-être. La Vision « Burundi 2025 » se veut réaliste, crédible et attrayante pour le futur. Elle est articulée sur des objectifs vers lesquels les efforts doivent tendre et présente une image d'un futur plus réussi et plus désirable.

Le Gouvernement est conscient de la nécessité de traduire les aspirations des populations dans une programmation de développement à long terme. Ceci est nécessaire afin de créer le sentiment d'appropriation nationale et de mobiliser les énergies à la conquête des objectifs d'une vision commune.

Le processus doit faire ressortir le courage et la détermination pour relever les défis au niveau individuel, communautaire et national. La Vision est un cadre d'espoir et d'inspiration pour motiver les populations à travailler encore plus à l'amélioration de leurs conditions de vie et pour la prospérité.



1.2 Méthodologie

L'élaboration de la Vision « Burundi 2025 », placée sous le leadership du Ministère ayant la planification dans ses attributions a fait l'objet d'une large consultation de tous les acteurs du développement et en particulier les communautés de base à travers des ateliers participatifs organisés au niveau régional et provincial. Le processus a bénéficié de l'assistance de l'Equipe Nationale de Conduite de l'Etude Prospective constituée par un

Comité National et un Secrétariat technique. Présidé par le Ministre du Plan et de la Reconstruction, le Comité est composé des représentants des institutions publiques, du secteur privé et de la société civile qui en assure la vice-présidence. Le Secrétariat Technique est composé de la cellule prospective du Ministère du Plan et de la Reconstruction, renforcée par une équipe multidisciplinaire constituée de chercheurs et des professeurs d'uni-

versités et instituts de recherche, de représentants des femmes, de la société civile et des jeunes.

L'Etude Nationale Prospective « Burundi 2025 » vise à produire pour le pays une Vision partagée, c'est-à-dire une situation rêvée pour le pays à l'horizon 2025. La formulation de la Vision est intervenue à la troisième phase de l'Etude menée depuis 2003. Les deux premières phases ont été consacrées, d'une part à la construction de la base de l'étude comprenant les études rétrospectives, l'analyse structurelle du système burundais et les

aspirations de la population, et d'autre part, à la construction des scénarii.

1.3 Le Scénario

L'élaboration de la Vision « Burundi 2025 » découle des études rétrospectives, prospectives et structurelles qui ont servi de base à l'élaboration de trois scénarios à savoir : un scénario tendanciel « NTARATAZE », un scénario optimiste « BURUNDI BUHIRE » et un scénario pessimiste « BURUJE »



Les scénarios tendanciel et pessimiste qui font l'état d'une part, d'un Burundi qui n'évolue pas et qui se contente de gérer « le quotidien » et d'autre part un Burundi qui vit une situation pessimiste où tout est négatif, ne permettraient pas de bâtir une vision futuriste. Le scénario « BURUNDI BUHIRE » a été retenu comme celui qui se prêtait le mieux à l'élaboration de la Vision « Burundi 2025».

Le scénario optimiste « BURUNDI BUHIRE » trace la voie d'un futur souhaitable pour les Burundais. Son principal atout réside dans :

- (i) l'application sans faille des Accords de paix conclus entre le Gouvernement et les différents mouvements rebelles qui permet la restauration de la paix, la confiance et la relance de la croissance économique ;
- (ii) le retour de la sécurité avec le désarmement de la population civile, la réforme des corps de défense et de sécurité et la professionnalisation de ces corps ;

(iii) la baisse des tensions interethniques, grâce à l'implication des partis politiques, des confessions religieuses et de la société civile dans le processus de relance du dialogue intercommunautaire et de consolidation de la paix ;

(iv) le rétablissement de l'Etat de droit mais surtout avec une société de droit. Les alternances au pouvoir ne provoqueront plus de tensions. Les populations apprennent à s'organiser pour la défense de leurs droits et intérêts ;

(v) l'engagement du Gouvernement à lutter contre la corruption se solde par une augmentation progressive des recettes de l'Etat. La croissance économique est plus forte que la croissance démographique. De même l'Etat a les moyens de financer son ambitieux programme de réformes économique et sociale particulièrement dans les domaines sensibles de l'agriculture, de la santé, de l'éducation, de l'habitat et de l'urbanisation. Les différentes mesures économiques prises en vue de réduire la pauvreté monétaire permettent une amélioration des conditions de vie des populations ;

- (vi) l'amélioration de la gestion de la chose publique, le retour de la sécurité et la mise en place d'un environnement juridique propice permettent la relance des affaires, tant par les opérateurs économiques nationaux qu'étrangers, le paiement de la dette publique permet au pays de retrouver une certaine crédibilité intérieure et internationale qui lui vaut un engagement de plus en plus accru des partenaires tant bilatéraux que multilatéraux à l'appuyer dans ses efforts de développement ;
- (vii) des perspectives d'intégration régionale par l'ouverture de nombreuses filiales d'entreprises œuvrant dans la région qui cherchent à profiter d'une main d'œuvre à bon marché, ainsi que de la position carrefour du port de Bujumbura, pour la conquête des marchés situés au Centre, à l'Est et au Sud du Continent africain.



CHAPITRE 2

LE CONTEXTE ET LES PRINCIPAUX DÉFIS

2.1. Contexte

La longue crise que le Burundi a connue ces dernières deux décennies a eu un impact désastreux sur tous les secteurs socio-économiques du pays, se traduisant par: la paupérisation accrue de la population, la déperdition des fondements sociaux et culturels, la destruction de plusieurs infrastructures socio-économiques ainsi que l'affaiblissement de l'administration et de l'ensemble du système de gouvernance du pays. Des ressources financières et techniques considérables ont été accordées par les partenaires au développement mais n'ont permis que de répondre aux énormes besoins humanitaires au détriment des investissements. Par conséquent, la production a régressé d'un tiers environ pendant que la population augmentait à des taux élevés estimés en moyenne à 2.5% par an.

Sur le plan politique, le Gouvernement a poursuivi les efforts de stabilisation de la vie socio-politique du pays et a enregistré des avancées significatives, notamment l'arrêt de la guerre suite à la signature d'un accord de cessez-le-feu définitif avec le Palipehutu-FNL, dernier mouvement armé, en décembre 2008, et la réintégration ainsi que la participation de ses membres dans la gestion de la vie publique du Burundi. Le Gouvernement a engagé la réforme des corps de défense et de sécurité et il poursuit sa mise œuvre. La réforme qui a porté sur la création des Forces de Défense Nationale et d'une Police Nationale issues du processus d'intégration et de démobilisation des anciens combattants et des membres des forces armées vise d'une part la stabilisation des effectifs des Forces de Défense Nationale (FDN), de la Police Nationale du Burundi (PNB) et du Service National des Renseignements (SNR) à un niveau compatible avec les capacités financières du pays et, d'autre part, à la professionnalisation et l'amélioration des performances de ces corps. Le processus de démobilisation, de réinsertion et de réintégration des ex-combattants et des membres des anciennes forces armées a été réalisé avec l'appui de la communauté internationale ainsi que le désarmement des populations civiles.

Le Gouvernement a pris l'engagement de lutter contre la corruption. A cet effet, il a mis en place des dispositifs institutionnels appropriés tels qu'une loi anti-corruption, une Cour et une Brigade anti-corruption. La société civile joue également un grand rôle dans la lutte contre la corruption. Malgré ces évolutions, des efforts doivent être poursuivis dans les domaines de la lutte contre la corruption, de la sécurité et du respect des droits de la personne humaine.

Sur le plan économique, du fait de la longue crise, la situation se caractérise non seulement par des faiblesses conjoncturelles, mais également structurelles, au premier rang desquelles figurent : l'insuffisance des infrastructures d'appui à la production, l'enclavement du pays, la faible diversification et compétitivité de l'économie, ainsi qu'une forte croissance démographique. Le pays fait face à des déséquilibres macroéconomiques importants au niveau de la balance des paiements et des finances publiques. Le Burundi n'enregistre qu'une croissance modérée de 5% en moyenne, le taux d'inflation est à deux chiffres, le taux d'investissement qui se situait en moyenne autour de 15% du PIB au début des années 1990 était estimé à 10% en 2005 ; tandis que plus de 67% des burundais vivent en dessous du seuil de pauvreté. Le revenu par tête d'habitant de USD 137 en 2008, a régressé d'un tiers par rapport à son niveau de 1992 qui était de USD 210. La pauvreté est plus marquée en milieu rural qu'en milieu urbain.

Sur le plan social, l'espérance de vie à la naissance a baissé de 51 ans en 1993 à environ 42 ans en 2005. La mortalité infantile et maternelle demeure très élevée. Avec le recul de la production agricole, la malnutrition devient progressivement un réel problème de santé publique au Burundi : la prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans est de 52,5%, ce qui représente un des taux les plus élevés d'Afrique subsaharienne.

De plus l'accès aux services sociaux de base tels que la scolarisation, les soins de santé, l'eau potable, l'assainissement, s'est gravement détérioré. La situation est particulièrement inquiétante pour les populations rapatriées, les déplacés, les familles monoparentales, spécialement celles dirigées par des femmes ou des orphelins, ainsi que celles affectées par le VIH/SIDA. On compte environ 120 000 orphelins du SIDA. Le SIDA est une des principales causes de mortalité et apparaît aussi comme une menace socio-économique et sanitaire majeure pour le pays.

A l'image des infrastructures de la santé, l'insuffisance du personnel soignant se double de sa mauvaise répartition géographique : la ville de Bujumbura, qui ne compte que 8% de la population, totalise à elle seule plus de 53% des médecins du pays et plus de 50% des infirmiers. Cependant, la politique récemment mise en place, d'accorder la gratuité des soins de santé aux enfants de moins de cinq ans et aux femmes enceintes, a amélioré l'accès aux soins et réduit la mortalité maternelle et infantile.

Le système scolaire reste handicapé par l'insuffisance des infrastructures, des équipements, des supports pédagogiques et du personnel enseignant. Par ailleurs, le système scolaire burundais reste marqué par la faiblesse de l'enseignement privé qui ne représente respectivement que 2,4% et 8,6% des effectifs du primaire et du secondaire.

L'enseignement secondaire se caractérise non seulement par un contraste entre une forte demande et une offre extrêmement faible, mais aussi par une forte marginalisation de l'enseignement technique au profit de l'enseignement général. Cette marginalisation est considérée comme un choix sans lendemain pour un pays essentiellement agricole et dont le développement doit passer nécessairement par la modernisation, la promotion des secteurs artisanal et industriel.

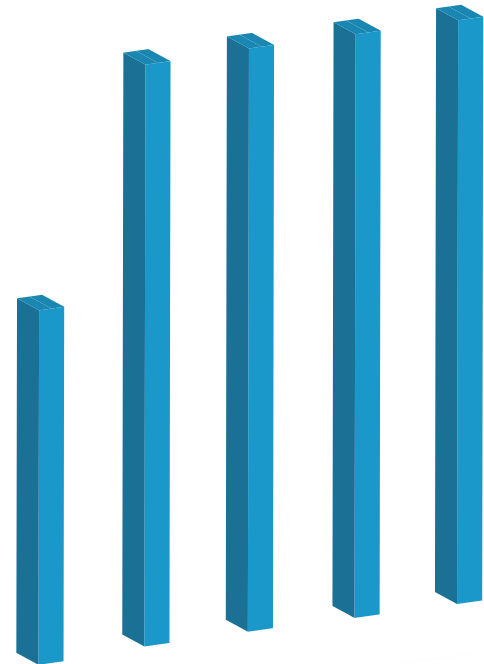
L'enseignement supérieur est également marqué par une faible capacité de l'offre. Après 50 ans d'existence, l'Université du Burundi (UB) qui est la plus importante institution d'enseignement supérieur du pays ne compte qu'à peine 10 000 étudiants répartis dans 13 facultés et instituts. Le taux de transition du secondaire à l'Université est descendu à environ 32,6% depuis l'instauration de l'examen d'Etat. L'enseignement supérieur privé offre une alternative, toutefois son accessibilité reste limitée en raison de son coût relativement élevé.

L'enseignement supérieur accuse des disparités de genre encore plus accentuées qu'aux niveaux primaire et secondaire. En 2005-06, les filles ne représentaient que 27% des effectifs de l'Université du Burundi. Au niveau des établissements d'enseignement supérieur privé, ce taux est estimé à environ 45%. L'évolution des ressources humaines à l'Université du Burundi montre une inquiétante régression du personnel enseignant en contradiction avec l'évolution normale de toute université, de surcroît en phase de croissance. En effet, de 1985-86 à 2005-06, les effectifs de ce personnel sont passés de 371 à 289 unités et la défection la plus importante s'opère au niveau du personnel attiré.

La situation de la femme est préoccupante à plusieurs titres: outre qu'elles souffrent d'un héritage culturel qui les défavorise, les femmes sont victimes des violences sexuelles, un phénomène qui a pris une allure inquiétante ces dernières années. Le code pénal adopté en avril 2009 a introduit des réformes qui permettent d'espérer une éradication progressive de ce phénomène.

La situation de l'habitat demeure également très précaire en termes d'accès au logement décent. La forte proportion de propriétaires est liée au fait que la population est à plus de 90% rurale et que, dans ces conditions, chaque paysan vit en principe sur son propre terroir. Cependant, la presque totalité des logements en milieu rural où vivent plus de 90% de la population ne répondent nullement aux normes architecturales et de salubrité. Les inondations qu'a connues le pays ces dernières années ont mis en évidence la précarité de l'habitat, aussi bien en ville qu'en milieu rural.

Evolution du TBS primaire



● Evolution du TBS primaire



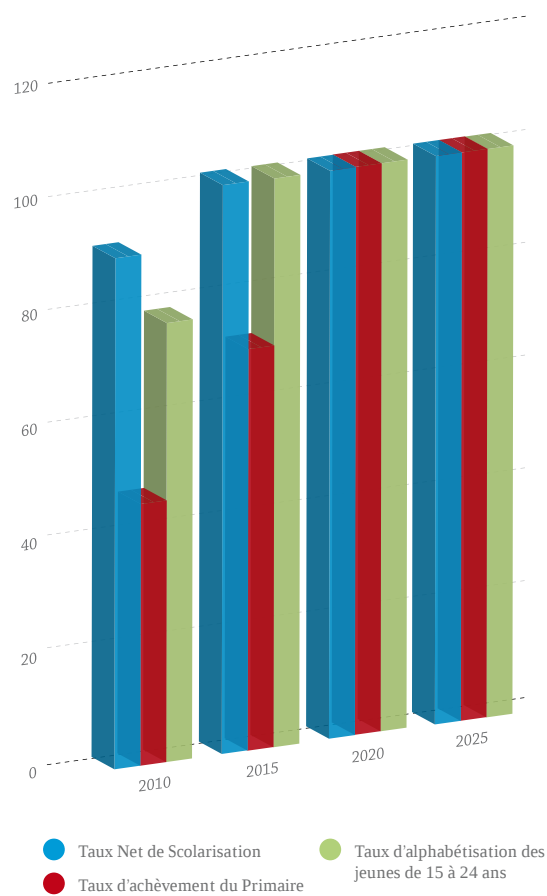
2.2. Défis majeurs

Le choix du Burundi d'engager une planification stratégique pour le développement à long terme offre de nouvelles perspectives et trace une nouvelle voie pour faire face aux défis majeurs en vue de réaliser les objectifs que se fixe la vision à l'horizon 2025.

Dans cette perspective, les défis majeurs ci-après devront être pris en compte dans les politiques et les stratégies pour réaliser la vision. Il s'agit de :

- Reconstruire l'unité nationale et reconstituer une nation sécurisée et en paix ;
- Maîtriser la croissance démographique et assurer la sécurité alimentaire ;
- Résoudre le problème crucial du chômage et accroître les revenus des ménages ;
- Diversifier et promouvoir une économie compétitive sur une base saine ;
- Mettre en place des infrastructures d'appui à la production;
- Relever le niveau d'alphabétisation et former des cadres compétents.

Assurer l'éducation primaire pour tous



2.2.1. Reconstruire l'Unité Nationale

Le passé récent du Burundi a montré que sans unité entre les différentes composantes de la société burundaise, aucun progrès économique ni social ne peut être réalisé d'une façon durable. Le rétablissement de l'unité nationale constitue donc un défi qu'il conviendra de lever



en priorité si on veut renouer avec la croissance et le développement. Il constitue un facteur important dans la mise en place des conditions nécessaires à la réalisation de la vision.

Dans ce cadre, la Vision « Burundi 2025 » mettra tout en œuvre pour consolider la paix et la sécurité, et la réconciliation nationale entre burundais. Pour ce faire, elle mettra à contribution tous les acteurs pour réussir une vraie réconciliation nationale, en agissant en particulier sur la jeunesse qui constitue le Burundi de demain. Le Gouvernement et ses partenaires sociaux s'investiront dans la recherche des meilleures voies et moyens pour que la réconciliation entre burundais soit une réalité afin d'asseoir une paix durable à travers tout le pays. A cet effet, l'esprit d'équité sera introduit dans les principes directeurs de toutes les administrations, au niveau central comme à la base afin de garantir la justice sociale et lutter contre l'impunité.

L'Etat, tout en jouant un rôle prépondérant dans le processus de l'unité nationale sera appuyé par la société civile, les confessions religieuses. Les mécanismes traditionnels de résolution de conflit et de régulation sociale seront mis à contribution.



2.2.2. Maîtriser la croissance démographique et assurer la sécurité alimentaire

Le Burundi a pris conscience que la démographie et son évolution revêtent un caractère stratégique pour le développement et, à ce titre toute politique de développement à long terme est appelée à en tenir compte.

En effet, le Burundi compte huit millions d'habitants sur une superficie de 27834 km², ce qui en fait un des pays les plus densément peuplés du monde. Plus de 90% de cette population vivent en milieu rural. Elle exerce une forte pression sur les terres qui deviennent de plus en plus exiguës. Au regard de la structure de la population, le taux d'accroissement de cette dernière risque de dépasser à

long terme les taux de croissance économique. Plus de la moitié de la population est constituée de jeunes de moins de 17 ans et le taux de fécondité est de 6 enfants. Cette situation laisse présager un potentiel d'accélération de la croissance démographique dans le moyen terme.

Cette évolution contrastée entre une population principalement rurale, et celle de la production agricole qui est restée traditionnelle sur des terres surexploitées porte préjudice à l'atteinte de la sécurité alimentaire. Dans cette perspective la maîtrise de la croissance démographique constitue un défi majeur que la Vision « Burundi 2025 » se propose de relever.

A ce titre, la Vision « Burundi 2025 » mettra en place des politiques appropriées pour réduire, à terme, la croissance démographique et en même temps promouvoir l'urbanisation, permettant de déplacer une grande partie de jeunes des campagnes vers les villes afin de libérer des terres agricoles. Des actions d'accompagnement seront entreprises pour préparer ces jeunes à exercer des métiers non agricoles en ville notamment par le biais du système de formation technique et professionnelle.

Relever ce défi permettra d'une part la maîtrise de la croissance démographique, la production de surplus agricoles, susceptibles d'être transformés et fournir des revenus monétaires aux paysans tout en contribuant à la lutte contre la pauvreté. D'autre part, le problème du faible taux d'urbanisation sera résolu créant ainsi un marché pour les produits agricoles et d'une manière générale un meilleur niveau de vie aussi bien pour les paysans que pour ceux qui ont opté de vivre en ville.

2.2.3. Résoudre le problème crucial du chômage et accroître les revenus des ménages

L'option d'une vision à long terme est par essence même de nature à préparer un avenir meilleur pour la société. L'analyse du système scolaire et de ses produits met en relief un certain nombre de faits qui attestent que le chômage représente un défi considérable pour l'avenir du pays. En effet, aujourd'hui, seuls 30% des élèves qui terminent l'école primaire accèdent à l'enseignement secondaire, les 70 % autres sont recalés et rejoignent très tôt la vie active sans aucune quelconque qualification. Les élèves du secondaire embrassent pour la plupart l'enseignement général qui a vocation de déboucher sur les études universitaires, les autres, sont orientés vers les écoles techniques publiques et privées.

Le système scolaire burundais à tous les niveaux produit des lauréats qui vont grossir le marché de l'emploi très rétréci. L'Etat, principal employeur est lui-même essoufflé par des déséquilibres budgétaires persistants, qui constituent des contraintes majeures à la relance de l'économie et à la promotion de l'emploi. De même, le secteur privé très affaibli par la crise ne peut jouer son rôle moteur de développement et absorber une grande partie de jeunes en chômage.

La Vision « Burundi 2025 » a l'ambition d'apporter des solutions multisectorielles à cette situation de manière à relever le défi de la création d'emplois. Il s'agit notamment de la promotion du secteur privé comme moteur de croissance et de la création d'emplois. L'augmentation du taux d'urbanisation et l'intégration régionale qui seront initiées offrent des opportunités d'emplois. Une politique agressive de formation et d'éducation en vue de former une main d'œuvre qualifiée et une expertise de haut niveau et compétitif sera entreprise parallèlement. En outre, les autres secteurs porteurs de croissance tels

que l'agriculture, le développement des services, le développement industriel et des mines, du tourisme et les infrastructures d'appui à la production contribueront à la création de l'emploi.

2.2.4. Diversifier et promouvoir une économie compétitive et saine

L'économie burundaise est dominée par le secteur primaire composé essentiellement par l'agriculture qui contribue pour environ la moitié du Produit Intérieur Brut et apporte près de 80% des recettes d'exportations. Le secteur secondaire est caractérisé par un tissu industriel très faible qui a été durement frappé par la crise. Les produits industriels sont très peu compétitifs, en raison des coûts élevés des matières premières, des coûts de transports et à l'enclavement du pays d'une part, et à une politique fiscale peu favorable d'autre part. Le secteur des services, bien qu'en progression, n'occupe qu'environ un tiers du PIB.

La structure actuelle de la production, dominée par l'agriculture rend l'économie très vulnérable et fragile car tributaire des conditions climatiques. Les exportations composées essentiellement de café et de thé sont très dépendantes des cours mondiaux mais également de la fluctuation des récoltes.

La diversification de l'économie représente un grand défi pour le Burundi afin d'amorcer une croissance économique accélérée. Les principales questions qui se posent sont : i) l'augmentation de la productivité pour produire plus et en qualité compétitive afin de relever le revenu par tête d'habitant ii) la stabilisation du cadre macro-économique à travers la résorption du déséquilibre financier et la réduction du niveau d'endettement extérieur, ainsi que iii) l'amélioration des termes de l'échange en vue d'une croissance saine.

La Vision « Burundi 2025 » se doit de relever ces défis d'une part par une augmentation des rendements agricoles à travers la modernisation de la production et la mise en place d'un système de conservation des produits agricoles. D'autre part, élargir la base productive par l'industrialisation liée en partie à la transformation des produits agricoles et à l'activité minière ainsi qu'au développement de l'industrie des services. Le Burundi mettra en place un environnement favorable aux affaires notamment pour attirer des capitaux étrangers et promouvoir la compétitivité des produits burundais sur le marché de la Communauté Est Africaine auquel le Burundi est intégré. La Vision envisage également de tout mettre en œuvre pour diversifier les exportations. A ce titre de nouveaux produits d'exportation seront identifiés et développés.



2.2.5. Mettre en place les infrastructures d'appui à la production

Une des faiblesses structurelles de l'économie burundaise réside dans le manque des infrastructures d'appui à la production. On relève à cet effet : l'insuffisance énergétique, le mauvais état et entretien des réseaux de transports et de télécommunications. Ces lacunes constituent un obstacle, non seulement à l'augmentation et à la diversification de la production, mais aussi à sa commercialisation.

L'amélioration et la mise en place de nouvelles infrastructures permettront d'augmenter la production, de renforcer la compétitivité des entreprises burundaises et d'améliorer le cadre de vie des populations. Dans le court et moyen terme, il sera procédé à la réhabilitation des infrastructures d'appui à la production et à leur densification pour une transformation progressive du monde rural.

Le Burundi, en coopération avec les autres pays de la Communauté Est Africaine et dans le cadre de la CEPGL et du COMESA, améliorera considérablement son réseau d'infrastructures routières, hydroélectriques et mettra en place un réseau ferroviaire. Il renforcera les ports sur le Lac Tanganyika ; tandis qu'il modernisera et renforcera ses aéroports. Ces infrastructures lui permettront de tirer profit de sa position géographique, à proximité de la République Démocratique du Congo et de son positionnement par rapport aux corridors de transport international Nord, Centre et Sud.

2.2.6. Relever le niveau d'alphabétisation et former des cadres compétitifs

L'ambition de la Vision « Burundi 2025 » est de doter le Burundi d'une économie compétitive et diversifiée. Il s'agira de moderniser la production agricole et le monde rural, de développer une industrie des services et de promouvoir une politique d'urbanisation. Ces objectifs ne peuvent être réalisés sans cadres bien formés et compétents. Il s'agira également de réussir à alphabétiser l'ensemble de la population.

Ce changement fondamental passera par la réforme du système burundais d'éducation. En effet, la baisse de qualité du système scolaire burundais fait que les cadres ne soient pas compétitifs et n'accèdent pas au marché de l'emploi extérieur.

Pour ce faire, les filières scientifiques, techniques et technologiques seront privilégiées afin de promouvoir la recherche et la créativité qui sont nécessaires pour développer une industrie compétitive qui est en mesure de s'adapter aux technologies modernes. Il sera initié également une politique de formation professionnelle et de perfectionnement continu.



CHAPITRE 3

L'IMAGE DE LA VISION « BURUNDI 2025 »

La Vision du Burundi en 2025

En 2025, Le Burundi est une Nation Unie, Solidaire et en Paix ; Un Pays Bâti sur une Société de Droit avec un Patrimoine Culturel Riche ; Une Economie Prospère au Service du Bien-être de Tous.

«IGIHUGU C'AMATA N'UBUKI, ITEKA N'IJAMBO »



Cette image du Burundi en 2025 repose sur un nouveau type de leadership visionnaire capable de conduire le pays vers cet avenir. Ce leadership est partie intégrante de la Vision.

A l'horizon 2025, les enfants qui sont entrés en première année de l'école primaire en septembre 2007 auront terminé l'université et seront déjà sur le marché de l'emploi. Les différentes écoles, centres de formation et universités auront sorti dix-huit promotions d'ici-là dans l'hypothèse de cycles de formations d'une année en moins résultant de la mise en œuvre du système LMD (Licence, Maîtrise, Doctorat) découlant du processus de Bologne. Celui-ci préconise trois cycles de formation universitaire, une licence de trois ans, une maîtrise de deux ans et un doctorat de trois ans.

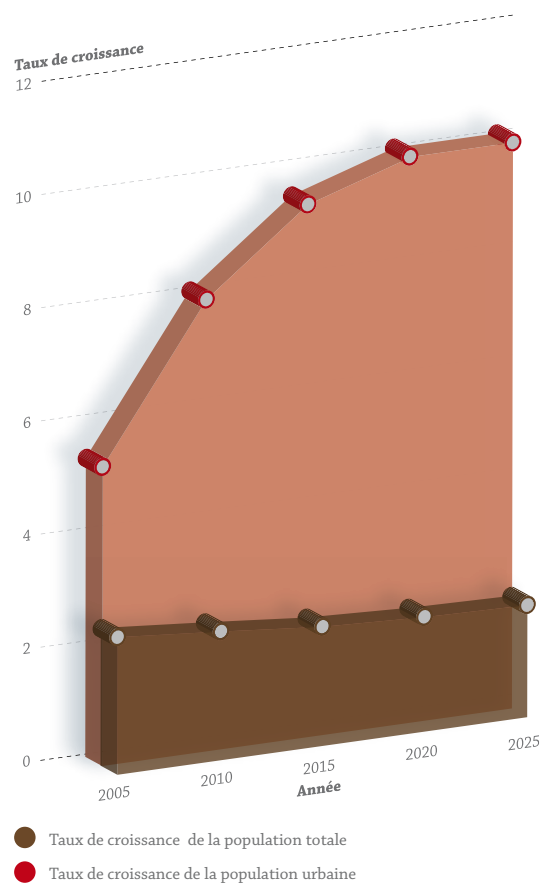
> **La scolarisation primaire universelle sera une réalité** ; tandis que l'analphabétisme sera sur le point d'être éliminé puisque le pays ne comptera que 20% d'adultes analphabètes.

> **La croissance démographique sera ramenée progressivement de 2,5% par an à 2%.** Ainsi, le pays abritera environ 11,5 millions en 2025. A ce rythme, la population ne doublera qu'en trente ans.

> **A l'horizon 2025, le Burundi aura atteint un taux d'urbanisation de 40%** sous l'effet combiné d'une politique volontariste d'urbanisation et de diversification économique qui prendra appui notamment sur le développement du secteur tertiaire et des exploitations minières, offrant des opportunités d'emplois.

> **Le taux de croissance économique atteindra les 10% à l'horizon 2025** et se traduira par une augmentation sensible des revenus à USD 720 par tête d'habitant et une réduction de moitié de la pauvreté par rapport à son niveau actuel de 67%.

Evolution du Taux de croissance de la population

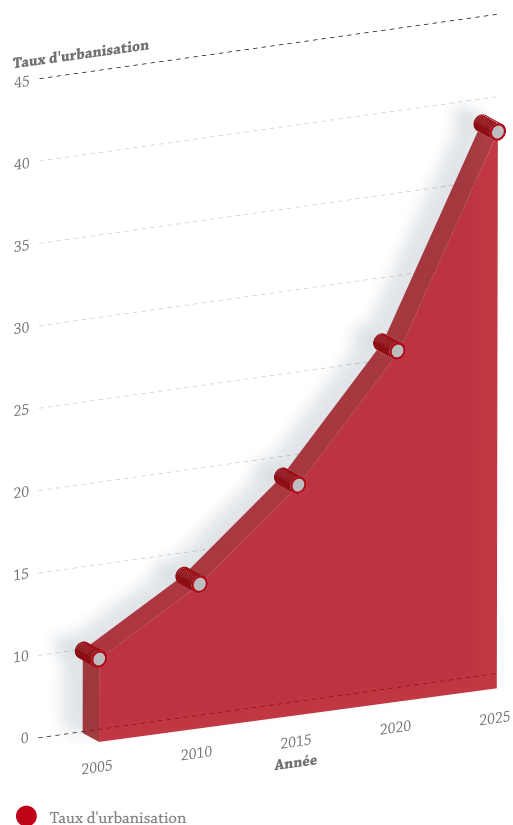




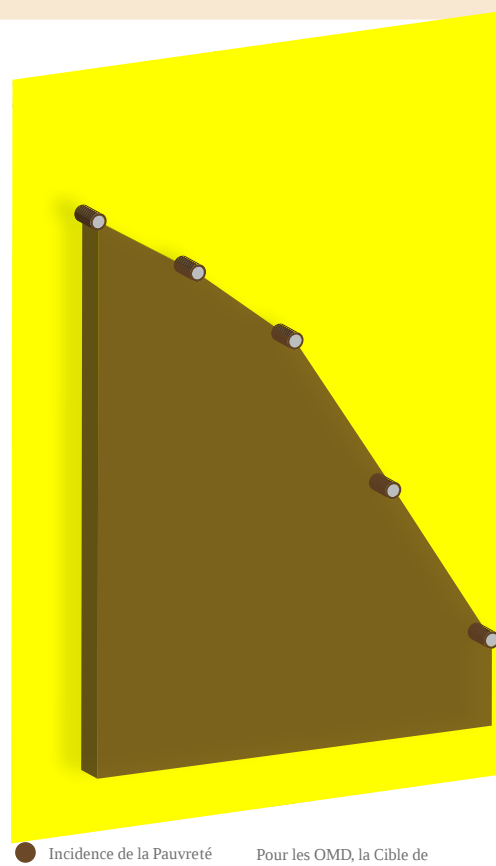
> Sur le plan politique, **le Burundi aura atteint un niveau de démocratisation élevé où les élections seront organisées régulièrement** dans

le respect de la Constitution et sur la base de programmes présentés par les candidats et non sur la base de critères régionalistes ou ethniques.

Evolution du taux d'urbanisation



Incidence de la Pauvreté





CHAPITRE 4

LES OBJECTIFS DE LA VISION « BURUNDI 2025 »

La Vision a l'ambition de mettre le Burundi sur la voie du développement durable à l'horizon 2025. Ceci commande des efforts pour amener le PIB/tête d'habitant estimé à USD 137 en 2008 à USD 720 en 2025, et réduire le taux de pauvreté de 50%. Prenant en compte les ressources rares du pays, la priorisation devient cruciale dans le choix des stratégies et des objectifs. Afin de relever le défi du développement durable, le Burundi s'est donné pour le moyen et long terme les objectifs globaux suivants : (i) l'instauration de la bonne gouvernance dans un Etat de droit, (ii) le développement d'une économie forte et compétitive et (iii) l'amélioration des conditions de vie des burundais. Ces objectifs sont interdépendants les uns des autres, donnent une grande articulation à la vision et constituent des piliers sur lesquels le nouveau paradigme pour le développement durable du Burundi prend racine.



4.1. Instaurer de la Bonne Gouvernance et d'un Etat de Droit

La poursuite de la stabilisation de l'environnement politique, la consolidation de la paix et de la sécurité, le renforcement de l'Etat de droit et la gestion rationnelle et transparente de la chose publique vont guider la mise en œuvre de la Vision « Burundi 2025 ».

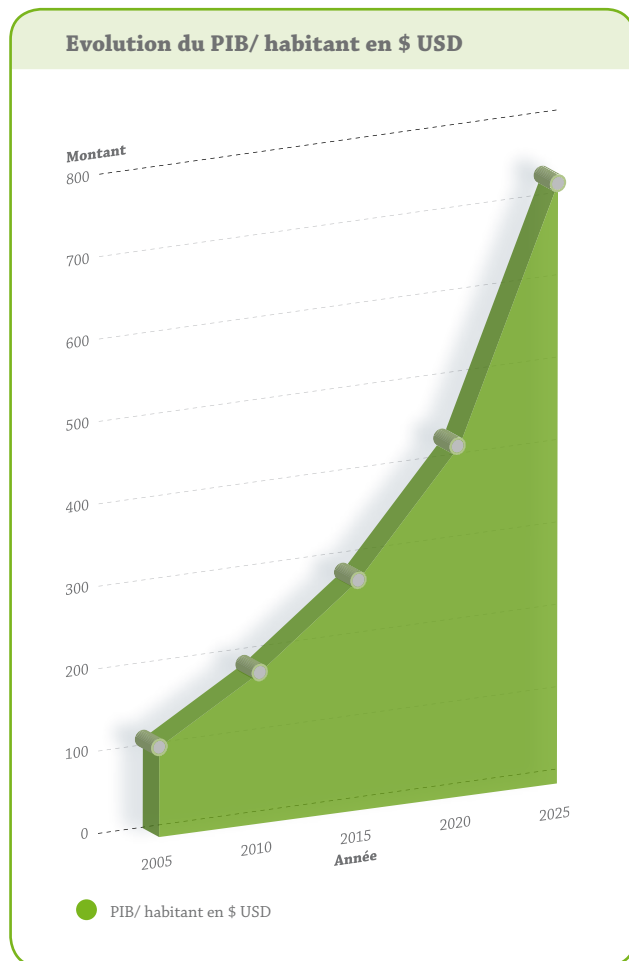
Le renforcement des institutions de l'Etat, le recrutement ou la nomination des hauts cadres se feront sur des critères du mérite et non plus sur celui des relations personnelles. Cette pratique sera très importante au moment où l'amélioration de l'efficacité de l'administration s'impose comme préalable à la restauration de l'autorité de l'Etat. Elle requiert de la part

des pouvoirs publics un leadership engagé à tous les niveaux de la hiérarchie du sommet à la base, d'une part et par l'instauration du partenariat avec les organisations de la société civile, le secteur privé, les confessions religieuses et les communautés de base au niveau des provinces, des communes et des collines afin d'atteindre les objectifs de la vision d'autre part.

L'appropriation de la vision sera une des conditions de conscientisation, de mobilisation et d'engagement des populations burundaises à l'effort de reconstruction nationale. La gouvernance et le renforcement de l'Etat de droit serviront de levier pour la consolidation de la cohésion sociale afin d'effacer les séquelles économiques et sociales des conflits. **Le droit à la justice et le respect des droits de l'homme seront rétablis à travers le pays dans le cadre de l'équité et seront renforcés**



à travers une politique de réconciliation. La gouvernance et l'Etat de droit serviront de point de départ pour un changement de mentalité profond dans la conduite des affaires au Burundi. Les burundais doivent avoir le sens de leur droit et devoir dans la mise en œuvre efficace de la vision.



4.2. Développer une Economie Robuste et Compétitive

L'atteinte des objectifs de la vision dépendra d'une croissance accélérée et équitablement répartie et partagée des fruits d'une économie dont la base productrice sera élargie à l'industrie et aux services.

La modernisation du secteur agricole et de celui de l'élevage pourra dans un premier temps accroître et diversifier la production agricole. L'agriculture pourrait assurer l'autosuffisance alimentaire d'une population burundaise toujours plus nombreuse et dégager des surplus pour les exportations commerciales. **Des infrastructures d'accompagnement à la production seront développées afin de faciliter la transformation, la conservation, le transport et l'organisation des filières agricoles** en particulier ce qui concerne celles du café et du thé, les deux principaux produits d'exportation du pays.

Le rôle crucial du secteur privé sera reconnu et des efforts seront fournis pour lever les obstacles pour la promotion d'un environnement attractif des affaires afin d'attirer les entrepreneurs tant burundais qu'étrangers.

Des efforts particuliers seront déployés pour identifier de nouvelles filières d'exportation en vue de maintenir une croissance économique robuste et améliorer les conditions de vie des populations. La modernisation et l'accroissement de la productivité auront un impact sur la démographie quand on sait que 90% de la population burundaise est rurale et ne pratique qu'une agriculture de subsistance. Le Gouvernement doit mener une politique agressive de l'aménagement du territoire et d'urbanisation afin de dégager l'espace nécessaire à la croissance agricole.

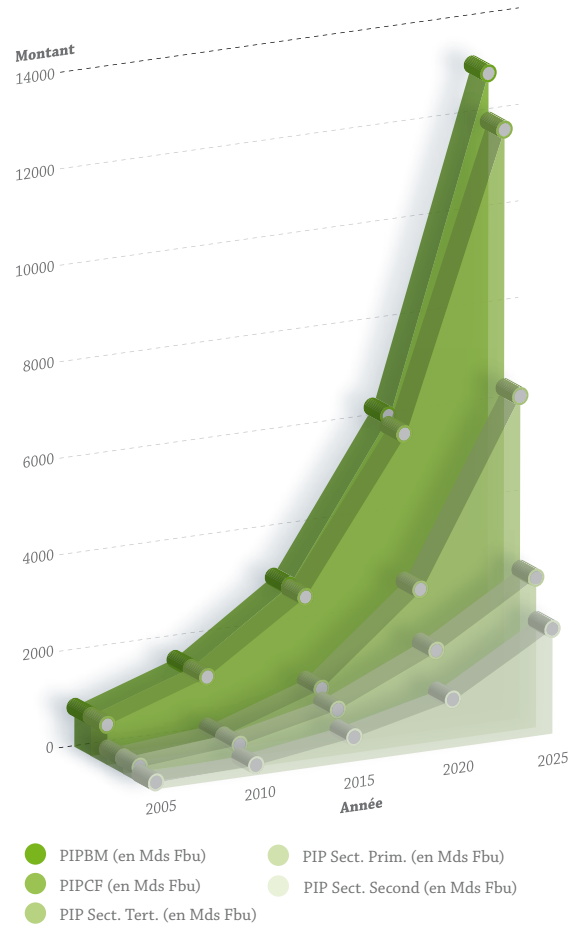
Le secteur agricole malgré sa modernisation et sa capacité de production, ne pourrait à lui seul satisfaire les conditions et le maintien d'une croissance économique soutenue à long terme. Il sera fait appel aux secteurs des mines et du tourisme pour contribuer au processus de développement durable. Le Burundi possède des potentialités dans les domaines des mines et du tourisme non exploitées qui peuvent contribuer significativement à la croissance et à la création de l'emploi non agricole.

Le secteur des services et des nouvelles technologies sont les secteurs d'avenir pour le Burundi. Une politique appropriée sera mise en place afin de promouvoir les investissements et faire de ces secteurs de véritables moteurs de la croissance pour le moyen et le long terme. Ces efforts seront soutenus par l'amélioration des secteurs de l'éducation et de la santé afin de fournir une force de travail productive efficace dont l'économie a besoin. Le trop plein de cette main d'œuvre sera également utile dans le cadre de l'intégration régionale.

4.3. Assurer une Meilleure Qualité de Vie aux Burundais

Assurer une meilleure qualité de vie aux burundais à l'horizon 2025 sera rendu possible par une croissance soutenue de l'économie et par l'efficacité de la politique de l'aménagement du territoire et d'urbanisation. Une politique volontariste de l'urbanisation à l'horizon 2025 permettra à une grande partie de la population burundaise de vivre dans des agglomérations urbaines et d'accéder

Evolution du PIB en milliards de FBU

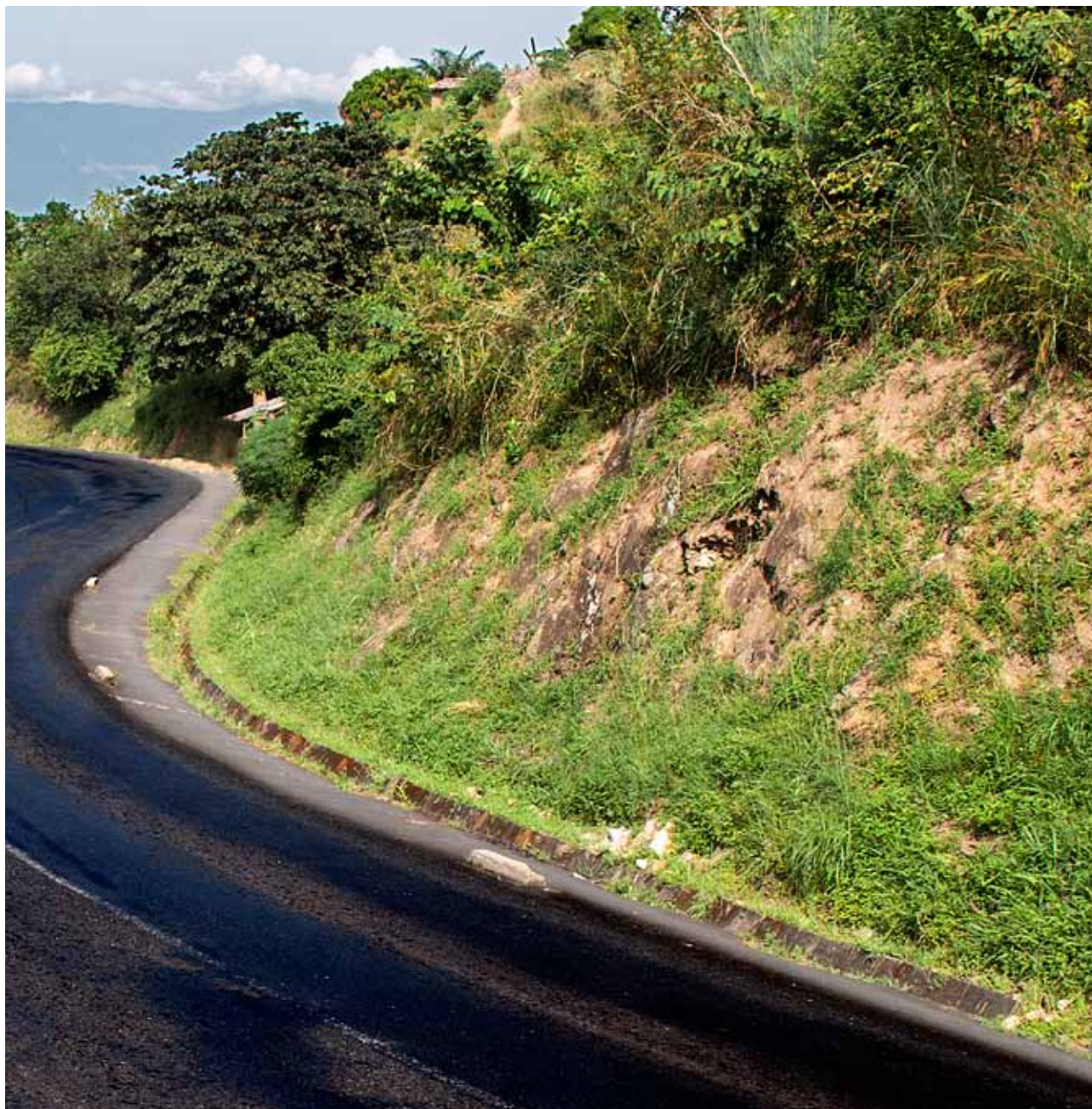




à des services sociaux de base de qualité dont les installations seront facilitées et leurs coûts réduits. Elle permettra la mise en place des institutions administratives et sociales de proximité et le renforcement de la protection sociale. L'espace dégagé en milieu rural permettra d'accroître la production agricole. Les villes constitueront désormais des marchés pour l'écoulement des produits

agricoles créant ainsi un lien de partenariat économique ville /campagne pour le moyen et le long terme.

L'urbanisation sera à l'origine de la création des emplois non agricoles , en particulier dans les secteurs des services, de l'industrie , des mines et du tourisme.





CHAPITRE 5

LES PILIERS DE LA VISION

La Vision « Burundi 2025 » repose sur huit (8) piliers qui permettront au pays de marquer une rupture profonde des tendances négatives pour s'engager résolument sur la voie du développement durable. Ces piliers introduisent un nouveau paradigme qui redéfinit les options stratégiques afin de mettre le Burundi sur la voie de la croissance économique, et de la lutte contre la pauvreté.

Ce nouveau paradigme doit apporter un changement profond de la situation de dépendance que vit le Burundi d'aujourd'hui vers un développement durable à long terme qui prend en compte et intègre le Burundais, son Capital Culturel, son Savoir faire et les Institutions Nationales dans un esprit d'équité et de recherche de l'excellence.

Les Piliers de la Vision

Pilier 1 Bonne Gouvernance et le Renforcement des Capacités de l'Etat

Pilier 2 Capital humain

Pilier 3 Croissance Economique et la Lutte contre la Pauvreté

Pilier 4 Intégration Régionale

Pilier 5 Démographie

Pilier 6 Cohésion sociale

Pilier 7 Aménagement du Territoire et Urbanisation

Pilier 8 Partenariat

5.1. Pilier 1. La Bonne Gouvernance et le Renforcement des Capacités de l'Etat

Promouvoir un leadership fort à tous les niveaux de la hiérarchie de l'appareil de l'Etat.

La promotion d'un leadership « robuste » à tous les niveaux de la hiérarchie de l'appareil de l'Etat sera la condition sine qua none de la mise en œuvre de la Vision « Burundi 2025 ». Il sera le leitmotiv qui guidera l'Action du Gouvernement et les Institutions de la République en partenariat avec le secteur privé, les organisations de la société civile, les confessions religieuses, les communautés de base, les coopérations multilatérale et bilatérale afin d'atteindre les Objectifs d'un développement durable à l'horizon 2025.



La mise en œuvre de la Vision passe impérativement par un recentrage du rôle de l'Etat et la professionnalisation de ses institutions, afin de relever les défis du développement durable à l'horizon 2025. Ce recentrage est une des conditions essentielles à la reconstruction d'un Etat de droit, à la redynamisation de l'administration, et à la relance de la croissance économique.

Le Gouvernement et le Peuple burundais s'engagent à mettre en œuvre toutes les mesures de renforcement de sécurité, de gestion des contentieux liés au passé afin de prévenir de nouveaux conflits notamment à travers la promotion de la réconciliation comme prévu dans l'Accord d'Arusha. Le Gouvernement, toutes les institutions publiques, la société civile et les confessions religieuses, s'uniront dans la reconstruction des cadres traditionnels de réconciliation, de maintien de la cohésion sociale, de partage et de convivialité. Ils s'engagent également à s'inspirer de la sagesse africaine sur les mécanismes éprouvés de reconstitution du tissu social déchiré et de rétablissement de l'unité nationale après les graves crises comme celles que le Burundi a connues ces dernières années. **A ce titre, la Commission Vérité Réconciliation sera mise à contribution afin de faciliter le processus et asseoir les conditions d'une paix durable.**

Avec l'arrêt définitif des conflits armés, la consolidation du processus de réforme du secteur sécuritaire national sera poursuivie avec rigueur et détermination. Il concerne les nouveaux corps de défense et de sécurité : FDN, la PNB et le SNR issus du processus d'intégration et de démobilisation des anciens belligérants et qui constituent aujourd'hui la nouvelle architecture sécuritaire du pays. Ces structures seront sur la première ligne de front pour non seulement le maintien de la paix et de la sécurité mais également dans la prévention et l'éradication des violations continues des droits de l'homme, des violences

faites aux femmes, des vols et de l'insécurité croissante dans les centres urbains et ruraux. A ce titre, la récupération des armes légères au sein de la population est une priorité à laquelle le Burundi doit s'atteler au plus vite. Le Gouvernement renforcera les capacités de tous les corps de défense et de sécurité dans le domaine des droits humains et améliorera le cadre institutionnel.

Le maintien de la paix et de la stabilité nationale passe aussi par la réinsertion des personnes sinistrées des conflits et des enfants de la rue victimes des violences, des maladies et de la pauvreté. Cette réinsertion socio-économique déjà en cours sera poursuivie afin de consolider la solidarité et la cohésion sociale. Elle permettra d'éloigner le spectre du retour des conflits en faisant de ces burundais des citoyens comme les autres.

Pour asseoir une véritable cohabitation pacifique, prévenir de nouveaux conflits et mettre fin aux violences cycliques qui entravent le développement et accentuent la pauvreté, le Burundi est fermement engagé à prendre des mesures agressives pour faire la lumière et rétablir la vérité sur les événements sanglants du passé, établir les faits et les responsabilités afin de rétablir la confiance et réconcilier les burundais entre eux. Le règlement des conflits fonciers fera l'objet d'une attention toute particulière car constituant une des sources des conflits sociaux consécutifs au retour des réfugiés et des déplacés des conflits. Dans ce cadre, **le pays compte mettre à profit la contribution de la Commission Terres et Autres Biens, créée en conformité avec l'Accord d'Arusha.**

Le Burundi, conscient de son état de pays post-conflit, se donne comme mandat prioritaire le rétablissement et la consolidation de l'Etat de droit et de la justice. La vision réserve une grande priorité à la promotion et à la protection des droits de l'homme. Le Burundi renforcera la Commission Nationale Indépendante des droits de l'homme en mettant en place un « Ombudsman » qui jouera un rôle majeur dans la prévention des conflits et la réconciliation nationale. **Le pays renforcera également le cadre de l'action de la société civile et des média dans le cadre du pluralisme du dialogue et de la participation à la gestion de la chose publique.**

De même, l'impunité sera bannie de l'appareil politico-administratif et le système judiciaire fonctionnera à la satisfaction de tous les citoyens.

Le Burundi renforcera l'indépendance de la magistrature, les capacités des ressources humaines et matérielles des magistrats et facilitera l'accès à la justice des catégories les plus vulnérables de la société.

Par ailleurs, le Burundi renforcera la bonne gouvernance administrative et politique d'une manière générale et plus particulièrement à la base, dans le respect de l'équité. La transparence et la compétence guideront la nomination des responsables à tous les niveaux. **Le Burundi mettra en place une politique nationale de renforcement des capacités afin de restaurer l'efficacité et la performance de l'administration.**

La Vision fait sienne la décentralisation en tant que composante importante de la gouvernance administrative, économique et politique. **La politique de décentralisation contribuera à atténuer les déséquilibres régionaux et en même temps favorisera le financement du développement.** La politique mettra également l'accent sur l'efficacité de l'administration publique en gé-

nérale et locale en particulier. A cet effet, il s'agira de promouvoir le système de gestion axé sur les résultats mettant en valeur les contrats de performance. Le Parlement sera renforcé pour jouer pleinement son rôle de contrôle au niveau central et au niveau décentralisé.

La Vision « Burundi 2025 » fait de la lutte contre la corruption une priorité et une stratégie d'accroissement des ressources pour le développement et de moralisation de la vie publique. La maîtrise de la corruption induira une nouvelle éthique de gestion de la chose publique qui à terme devrait se traduire par une augmentation des ressources de l'Etat et ce faisant, ses capacités de financement du développement.

L'Etat s'appuiera sur les institutions de lutte contre la corruption qu'il renforcera pour asseoir un système de transparence et d'allocation optimale des ressources publiques. La reconstruction efficiente du Burundi et de son capital social qui prend racine sur la pratique de la bonne gouvernance et le renforcement des capacités de l'Etat constitue une condition de base pour stimuler un développement harmonieux des autres piliers de la Vision « Burundi 2025 ».



5.2 Pilier 2. Le Capital humain

Fournir une qualité de vie meilleure à la population d'une part et compter sur une population éduquée et jouissant d'une bonne santé d'autre part.

La Vision « Burundi 2025 » vise à fournir une qualité de vie meilleure aux burundais et compte sur une population formée et jouissant d'une bonne santé. Le développement du capital humain figure, de ce fait, parmi les axes prioritaires de la vision car l'homme est en même temps bénéficiaire et acteur de son propre développement. Le développement du Burundi est intimement lié à celui de son capital humain.

Dans le secteur de la santé, la Vision « Burundi 2025 » repose sur une politique axée sur l'amélioration de l'offre des services de santé. L'accès universel de la population à ces services tout en réservant une attention particulière aux principaux problèmes qui vulnérabilisent la santé de la population burundaise tel que les endémo-épidémies, la salubrité du milieu, l'accès à l'eau potable ainsi que la malnutrition sera poursuivi.

La Vision « Burundi 2025 » doit relever significativement l'espérance de vie à la naissance pour la porter à 60 ans. Elle permettra en outre de fournir des soins de santé de qualité à moindre coût de manière

à rapprocher les performances du secteur aux normes de l'OMS.

Cette politique nationale de la santé renforcera les capacités institutionnelles, humaines, infrastructurelles et des équipements afin de permettre l'accessibilité effective des soins de santé de qualité au premier contact et celle des soins de référence dans les hôpitaux. La formation de médecins généralistes, de médecins spécialistes, du personnel soignant tels que les infirmiers et autres personnels médicaux de qualité en nombre suffisant figure parmi les priorités de la politique de santé. De même, la motivation du personnel de santé fera partie des dispositifs institutionnels à mettre en place dans le cadre du renforcement du système de santé afin de réduire la fuite des cerveaux.

En outre, **le Burundi s'est fixé comme défi de réduire, à l'horizon 2025, la mortalité infantile à 50 pour 1000** contre 108 en 2008, d'éradiquer la malnutrition, d'améliorer l'hygiène et l'assainissement, et d'accroître l'accès à l'eau potable jusqu'à 100% de la population. Des améliorations notables sont déjà enregistrées grâce à la mise en œuvre des mesures de gratuité des soins aux femmes enceintes lors de l'accouchement et aux enfants de moins de 5 ans.

En ce qui concerne la santé maternelle, le taux d'accouchement dans les structures de santé s'est accru de 23% en 2005 à 60% en 2010. Quant au taux de mortalité maternelle qui était estimé à 800 décès maternels pour 100.000 naissances vivantes dans les années 1990, il était estimé à 620 en 2007 (Rapport Burundi/OMD's 2010), ce qui semblait bien traduire les effets bénéfiques de la mesure présidentielle prise en 2005 en ce qui concerne la gratuité des soins de maternité. Cependant, les estimations faites sur ce ratio dans le

dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitat réalisé en 2008 l'ont remonté à 866. Cela montre que malgré les politiques entreprises en matière de santé de la reproduction, beaucoup d'efforts restent à consentir pour atteinte de la cible définie dans ce domaine dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

La Vision « Burundi 2025 » accorde une priorité à la maîtrise des principales endémo-épidémies qui constituent de réels problèmes de santé publique au Burundi ; à savoir le paludisme, le VIH/SIDA et le diabète.

Le paludisme est considéré comme la première cause de morbidité et de mortalité. Le Burundi intensifiera la lutte contre cette maladie par une politique agressive de prévention à travers la vulgarisation et l'utilisation effective de la moustiquaire imprégnée sur l'ensemble du territoire. Cette stratégie sera complétée par l'utilisation des combinaisons thérapeutiques jugées les plus efficaces sur le marché afin de maîtriser les niveaux de résistance qui pourront se manifester. Le Burundi mettra tout en œuvre pour bénéficier des initiatives régionales et internationales de lutte contre le paludisme qui offrent des opportunités de partenariat et de mobilisation des financements.

Le VIH/SIDA dont la séroprévalence atteint aujourd'hui les taux de 5% pour la population urbaine, 4% pour la population semi-urbaine et 2.5% pour le milieu rural constitue une des principales causes de mortalité et une réelle menace de la santé publique au Burundi. La Vision « Burundi 2025 » place la lutte contre ce fléau parmi les grands défis à relever. L'approche de la lutte contre le VIH/SIDA se fera à tous les niveaux dans une approche multisectorielle car elle menace le fondement de

la Vision « Burundi 2025 » à savoir : la croissance économique, la démographie et la lutte contre la pauvreté.

La politique réserve des réponses à la hauteur du défi en mettant en place des stratégies axées sur une approche combinée de la prévention et de la prise en charge médicale et psycho-sociale. Le pays continuera à compter sur les associations de la société civile qui ont prouvé leur efficacité dans la lutte contre le VIH/SIDA. La Vision compte réduire les taux de prévalence et inverser les tendances à l'horizon 2025.

La Vision « Burundi 2025 » réserve également une priorité au niveau de la politique sanitaire à la lutte contre les infections respiratoires qui constituent la seconde cause de morbidité et de mortalité chez les enfants de moins de 5 ans, les maladies épidémiques comme le choléra et les méningites.

La Vision « Burundi 2025 » s'engage à améliorer la santé de la mère et de l'enfant à travers le renforcement de la santé reproductive et les programmes préventifs tel que la systématisation de la vaccination contre les principales endémies des enfants.

La Vision « Burundi 2025 » ambitionne de promouvoir une éducation de qualité par la mise en place d'une politique qui vise le développement d'une population burundaise bien éduquée. Le système éducatif fera l'objet de profondes réformes afin de l'adapter aux nouveaux besoins et impératifs du développement. Il s'agira, en outre d'assurer des formations de haut niveau dans les domaines scientifiques et technologiques adaptés aux nouvelles priorités du pays.

Au niveau de l'enseignement primaire, la Vision poursuivra l'objectif de la scolarisation universelle déjà commencée et mettra l'accent sur l'amélioration de la qualité de l'enseignement. A cet effet, le Burundi veillera à construire de nouvelles infrastructures scolaires et assurera la formation d'enseignants qualifiés pour répondre aux normes relatives aux ratios enseignants/élèves afin de fournir un encadrement approprié aux élèves. Les équipements et le matériel pédagogique adéquats seront au centre de cette politique.

Cette politique d'un enseignement de qualité permettra de résoudre le problème du faible taux de passage du primaire au secondaire de même que le sort des recalés de l'enseignement primaire. Il s'agira d'augmenter le taux de transition à 40% et de créer des centres de formation professionnelle pour accueillir les recalés. La réforme du système de l'enseignement portera également sur la durée de la scolarité au niveau du primaire qui sera obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans.

Au niveau de l'enseignement secondaire, la Vision améliorera sensiblement le taux brut de scolarisation qui est aujourd'hui l'un des plus faibles d'Afrique. Il fera l'objet d'une réforme en profondeur pour accorder une place importante à l'enseignement technique et professionnel afin de former une main d'œuvre qualifiée pour les besoins de développement du pays.

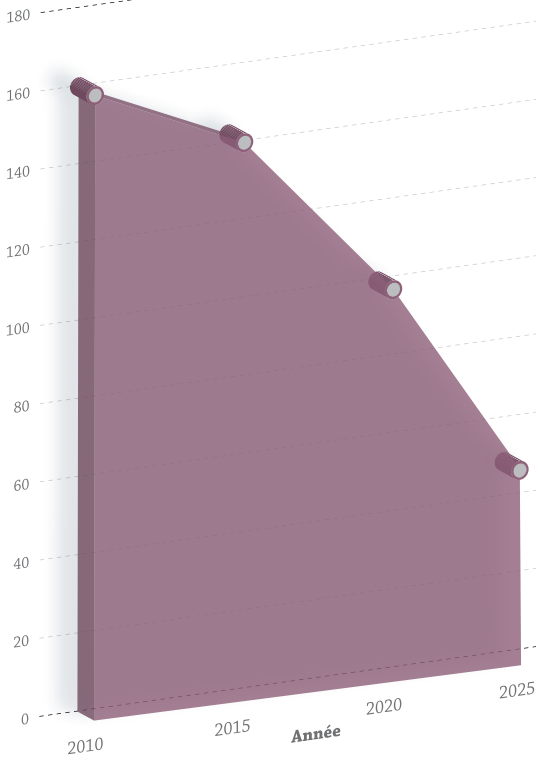
De même, l'enseignement universitaire sera réformé pour développer davantage les filières scientifiques et technologiques. L'accent sera mis d'une part sur la recherche fondamentale et appliquée et d'autre part sur la coopération scientifique en matière de recherche avec des pays développés.

La réforme concernera aussi la formation des cadres de haut niveau, compétitifs sur le marché du travail. Il s'agira entre autres de la mise en œuvre de la réforme relative au processus de Bologne.

La motivation des enseignants fera partie de la réforme. Elle passera obligatoirement par la revalorisation des salaires des enseignants d'une part et l'organisation de stages de perfectionnement d'autre part.

Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans

Nombre de décès sur 1000 naissances

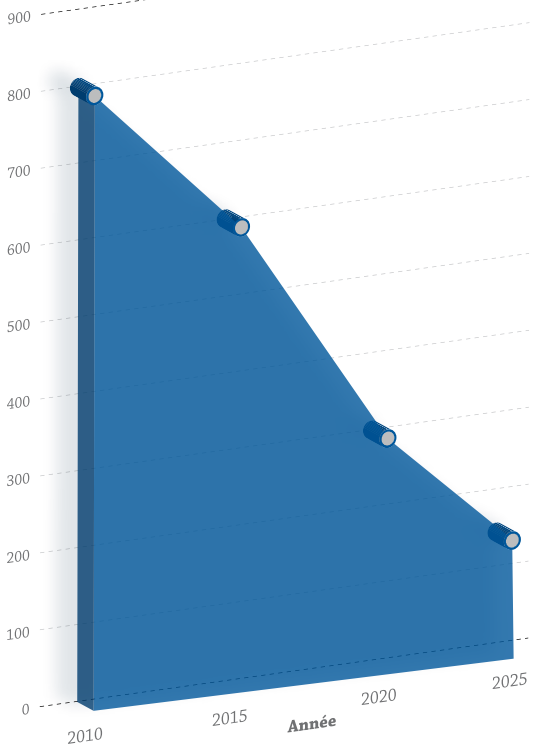


● Nombre de décès sur 1000 naissances

La cible de 2015 était de 68 pour le Burundi

Taux de mortalité maternelle

Nombre de décès pour 100 000 naissances



● Taux de mortalité maternelle

La cible de 2015 était de 200 pour le Burundi



5.3 Pilier 3. La Croissance Economique et la Lutte contre la Pauvreté

Promouvoir une croissance économique accélérée et à deux chiffres

La Vision « Burundi 2025 » envisage de porter le taux de croissance à 10% à l'horizon 2025. Pour atteindre cet objectif le Burundi compte élargir et diversifier la base productive en augmentant notamment les capacités contributrices des secteurs porteurs de la croissance,

la participation du secteur privé et la diversification des opportunités d'emploi et de revenus. La politique de croissance prendra appui sur les secteurs clés porteurs de croissance tels que l'agriculture, le secteur minier, le secteur des services.

La Vision « Burundi 2025 » se propose de faire de la modernisation et de la diversification de l'agriculture et de l'élevage une des priorités de la croissance économique. De nouvelles cultures de rente seront identifiées, introduites et vulgarisées en vue

d'accroître l'offre pour la consommation nationale et l'exportation. Il s'agit notamment des fruits et légumes, les huiles essentielles, l'huile de palme, du Mulinga, du macadamia.

Pour ce qui concerne les cultures de rente actuelles : café, thé et coton, une transformation locale sera menée afin de retenir à la source une partie de leur valeur ajoutée. Les exportations viseront quant à elles, à satisfaire des marchés de niche qui offrent des prix compétitifs pour les producteurs. Le Burundi modernisera et accroîtra la production agricole à travers un développement rural facilité par la politique de décentralisation et de l'aménagement du territoire. Elle permettra de promouvoir l'intégration agriculture, industrie et services dans l'esprit d'une vision globale du développement du secteur agricole.

La Vision « Burundi 2025 » mettra l'accent sur le développement de l'élevage et de la pisciculture à grande échelle. Il aura pour objectif d'étendre la gamme des sources de revenus aux producteurs d'une part, et d'assurer une alimentation équilibrée en protéines animales en quantité suffisante à l'horizon 2025 d'autre part. L'élevage représente une « épargne sur pied » qui contribue à la lutte contre la pauvreté et à la vulnérabilité des ruraux.

Le Burundi compte reconstituer le cheptel et moderniser le secteur afin que l'élevage joue un rôle d'appui à la croissance et à la sécurité alimentaire notamment par la création d'une filière « lait et viande ».

La relance de la pêche commande d'apporter des solutions aux problèmes de la filière afin qu'elle puisse s'exercer dans des conditions de viabilité et contribuer à la sécurité alimentaire et à générer des revenus.

La Vision « Burundi 2025 », envisage de promouvoir le secteur minier en tant que composante importante de la croissance économique. Pour ce faire, un code minier attractif sera élaboré afin d'attirer les investisseurs étrangers pour l'exploitation des gisements qui ont fait l'objet d'une étude de faisabilité. Parallèlement, les recherches seront intensifiées sur les sites où les traces ont été identifiées et dont les études doivent être actualisées.

La Vision « Burundi 2025 » accorde une très grande importance à la promotion du tourisme au Burundi. Une politique de développement du tourisme sera élaborée et aura pour objectif de mettre à jour les infrastructures touristiques et les modalités pratiques de son organisation matérielle.

La promotion du tourisme visera les complémentarités avec les pays voisins, en mettant en avant les spécificités propres du Burundi par rapport à l'offre que proposent les pays voisins.

Le développement des technologies de l'information et de la communication est une composante importante de la croissance économique et de la création de nouveaux emplois. La Vision « Burundi 2025 » ambitionne de mettre le Burundi dans la mouvance et l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) à l'horizon 2025. Cette volonté sera matérialisée à travers une politique qui aura pour objectif de permettre aux burundais d'accéder aux techniques modernes de l'informatique et de la télécommunication, de développer le secteur des services et la formation de l'expertise nationale.

La politique fera la promotion du secteur privé en mettant en place les incitations afin d'attirer les entrepreneurs étrangers. Le Développement des TIC nécessitera également la mise en place d'une coopération régionale et internationale dans le cadre des investissements d'importance au niveau des télécommunications et de l'installation de la fibre optique sous-marine. Le Burundi se doit de développer cette coopération afin de doter le pays de technologies modernes de l'information et de la communication à l'horizon 2025.

La Vision « Burundi 2025 » fait du secteur privé le moteur du développement. Le désengagement de l'Etat du secteur productif en faveur du secteur privé et la libéralisation de l'économie constitueront les axes fondamentaux de la gestion économique. Des actions seront entreprises pour restructurer les institutions d'appui au secteur privé en vue de le rendre plus efficace. Des mécanismes assez novateurs de soutien aux investisseurs privés (tel que le Fonds de Soutien aux Investissements Privés) seront renforcés, afin d'accroître l'accès des petits investisseurs au crédit en général et à la micro-finance en particulier.

La matérialisation de la participation du secteur privé dans la relance de l'économie se fera également par le développement du Partenariat Public Privé (PPP). Le Burundi améliorera le climat des affaires (doing business), pour créer un environnement favorable à la croissance des investissements tant nationaux qu'internationaux.

Les réformes concerneront également la restructuration du système financier et fiscal qui constitue un goulot d'étranglement sérieux à l'essor du secteur privé. Les codes du commerce, des sociétés et des investissements seront également revus afin de les adapter à l'environnement des affaires. La participation d'un secteur privé bien

structuré et efficient sera un des objectifs fondamentaux du Burundi afin de créer non seulement une classe moyenne d'opérateurs économiques, mais également de développer la base d'une croissance économique forte et durable, source de création de richesses et d'emplois.

Dans ce cadre, le Burundi compte renforcer la politique de micro finance. D'autre part la Vision « Burundi 2025 » procédera à des réformes profondes afin que le système financier classique joue un rôle décisif pour stimuler l'activité économique et la croissance. Le Burundi mettra en place, en partenariat avec les opérateurs économiques, (i) un environnement propice à la dynamisation du secteur des banques par la définition d'un cadre juridique en matière de crédit, de droits de propriété et de faillite, (ii) l'appui au secteur privé dans le renforcement de ses capacités d'accès au crédit et (iii) le développement d'un environnement attractif des affaires (doing Business), (iv) le renforcement de la politique monétaire et de crédit afin d'augmenter l'offre de crédit à moyen et long terme.

La Vision « Burundi 2025 » accordera une priorité aux infrastructures économiques sans lesquelles le Burundi ne pourra pas réaliser la croissance économique accélérée souhaitée. Il s'agira de l'amélioration et le développement des infrastructures de transport, de communication et de l'énergie.

Concernant le secteur de l'énergie, la Vision a pour objectif principal de faire en sorte qu'à l'horizon 2025, la population tant rurale qu'urbaine ait accès aux sources d'énergie fiables, propres et à des prix compétitifs, et de fournir l'énergie en quantité suffisante pour les activités industrielles, artisanales et minières. Il s'agira de poursuivre la construction des centrales hydroélectriques et d'investir dans les énergies renouvelables.

Les ressources hydro-électriques qui sont immenses (1.700 MW) seront exploitées soit directement par l'Etat, soit par les compagnies privées. De même, la filière « Bois-énergie » sera améliorée tout en sauvegardant l'environnement. La promotion des énergies renouvelables privilégiera l'énergie solaire, le biogaz, l'éthanol et l'énergie éolienne.

Concernant les infrastructures de transport, **la Vision « Burundi 2025 » envisage de faire du Burundi un pays de transit et une plaque tournante de la sous-région des Grands Lacs orienté vers une économie de service.** Pays enclavé, son atout réside dans la densité du réseau routier national et sa position géographique. Au carrefour de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique centrale et au centre de la région des Grands-Lacs, le Burundi peut être la plaque tournante de la sous-région reliant la partie australe du continent via le Corridor Sud vers Durban en Afrique du Sud, l'Océan Atlantique par le chemin de fer via Kalémie en RDC vers le port de Matadi, l'Océan Indien par le Corridor Nord vers Mombassa et par le Corridor Central vers Dar- Es-Salaam.

Dans le cadre de son intégration régionale, le Burundi doit réaliser les grands projets en rapport avec la modernisation, la réhabilitation et la construction des infrastructures de transport, en particulier aéroportuaires et portuaires, qui demandent des moyens financiers colossaux. De même les investissements dans le secteur du transport seront recherchés, afin d'entretenir et réhabiliter le réseau routier existant d'une part, et d'assurer la construction de nouveaux axes routiers, d'autre part.

La Vision « Burundi 2025 » accorde une importance toute particulière au transport aérien. Il constitue un axe important de désenclavement du pays et une voie pour la promotion des échanges commerciaux et du tourisme. A ce titre, l'extension, la modernisation et la sécurisation de l'aéroport international de Bujumbura sera une des priorités afin de mettre à la disposition des usagers des installations et services modernes et de qualité. La province de Gitega se verra dotée d'un aéroport de niveau international en tant que future capitale politique et administrative.

Concernant le transport lacustre, la Vision a pour objectifs le maintien en bon état et l'amélioration des infrastructures portuaires, le maintien et l'extension de la flotte lacustre (marchande, de pêche, de tourisme) pour les ports déjà existants, la construction d'un chantier naval, mais aussi l'aménagement et l'équipement de nouveaux ports, là où cela se justifie. Le port de Bujumbura jouera un rôle essentiel dans la sécurisation et la diversification des voies d'approvisionnement du pays. Le port de Rumonge verra également son importance accrue, en vue de développer les activités de pêche d'une part, et de commerce avec la Tanzanie d'autre part.

Le Burundi compte également s'engager dans le développement du chemin de fer en se connectant avec le système de chemins de fer de Tanzanie, ce qui permettra un accès facile à l'Océan Indien. Cette connexion favorisera l'exportation des minerais et le transport des marchandises à moindre coût.



5.4 Pilier 4 : L'Intégration Régionale

Profiter de l'intégration régionale pour accroître et diversifier l'économie Burundaise

La croissance économique du Burundi passe par son intégration au marché régional et sous-régional. Pour ce faire, **le Burundi prendra les mesures et les réformes institutionnelles nécessaires à la matérialisation de cette intégration afin de permettre aux secteurs agricole et industriel de diversifier la production et d'offrir une gamme de produits compétitifs sur le marché de l'exportation.** Le Burundi, de ce fait, parti-

cipera pleinement à la Communauté de l'Afrique de l'Est qui offre de réelles opportunités au pays de s'intégrer dans l'économie régionale et qui permet d'élargir le marché dans lequel opèrent les entreprises burundaises, la réalisation des économies d'échelle et une meilleure intégration dans l'économie mondiale. La Vision capitalisera sur les résultats des réformes du système éducatif burundais pour exporter l'expertise et une nombreuse main d'œuvre qualifiée sur le marché régional du travail, ce faisant, apporter une réponse au défi du chômage.

La Vision « Burundi 2025 » considère l'intégration économique à la Communauté Est Africaine comme une op-

portunité pour faire face aux contraintes économiques liées à l'enclavement du Burundi notamment le coût élevé et les délais d'acheminement des importations et les exportations du Burundi, rendant les produits non compétitifs. Le Burundi compte réaliser des investissements conjoints avec les autres pays membres pour développer des infrastructures économiques relatives au transport, à l'énergie, aux télécommunications, etc. Le développement de telles infrastructures lui permettra en outre de tirer profit de son positionnement géographique en tant que plaque tournante pour les échanges commerciaux entre l'Afrique centrale et de l'Est, entre l'Afrique Centrale et Australe.

Le marché commun, tout en renforçant le processus d'industrialisation du Burundi, contribuera d'une façon significative à la lutte contre la pauvreté et à la réduction du chômage.

En outre, la Vision « Burundi 2025 » se donne comme objectif de valoriser la richesse culturelle du Burundi afin qu'il devienne le pays phare de la culture sous régionale à travers différentes manifestations socio-culturelles propres au terroir burundais.



5.5 Pilier 5 : Démographie

Mettre en place une politique démographique agressive afin de limiter le taux de croissance démographique à 2% à l'horizon 2025.

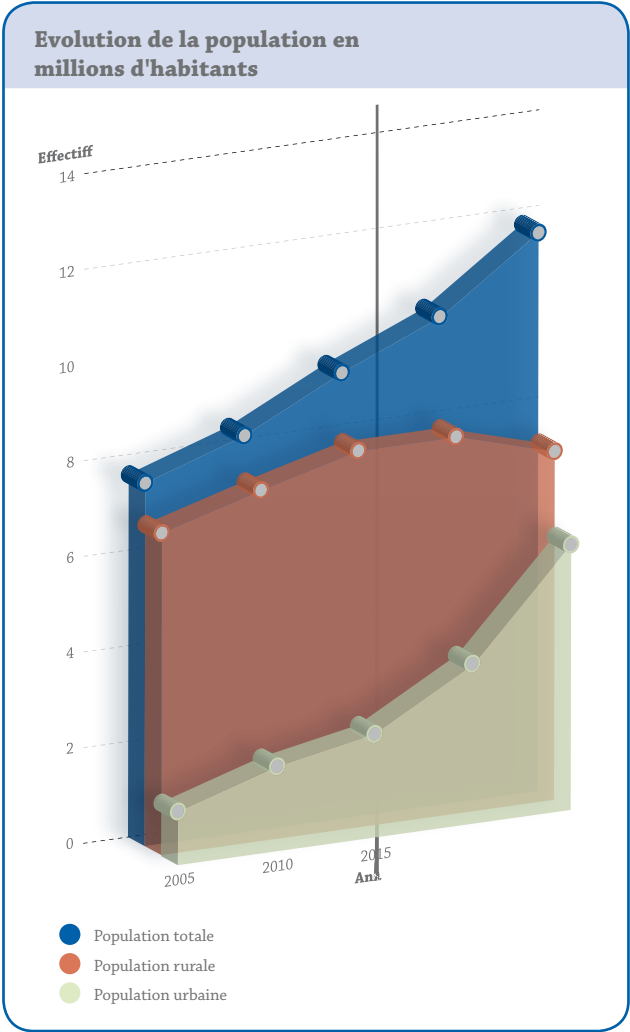
Le Burundi est conscient de sa situation démographique explosive qui si rien n'est fait dans le moyen et long terme, portera un sérieux coup de frein au processus de développement socioéconomique et à l'atteinte des objectifs de la Vision « Burundi 2025 ». La maîtrise de la démographie devient incontournable et constitue un défi majeur pour le pays dont 90% de la population vivent de la terre et dont les progrès dans la production agricole et l'élevage, sources principales de la croissance économique du Burundi, sont limités par les terres disponibles. De plus cette situation porte préjudice à l'industrialisation du pays et aux retombées monétaires qu'elle entraîne.

Les perspectives d'avenir ne sont guère favorables avec un taux de croissance démographique de 2.5% qui conduirait à un doublement de la population tous les 28 ans. Par ailleurs, la population burundaise est jeune avec un âge médian de 17ans.

Cette jeunesse qui constitue la force vive du développement du pays est rurale, en grande majorité analphabète, et par conséquent économiquement peu compétitive. La jeunesse de la population a un grand potentiel de reproduction donc un taux d'accroissement élevé.

Par ailleurs, les femmes constituent 51% de la population burundaise et constituent la principale force de travail en milieu rural. Elles sont en majorité analphabètes et de surcroît, la femme burundaise est confrontée à une forte fécondité qui commence à un âge jeune et va jusqu'à la ménopause.

Le Burundi, en vue d'atteindre les objectifs de la Vision « Burundi 2025 », mettra en place une politique volontariste de maîtrise de la démographie par l'élaboration d'une stratégie agressive en partenariat avec les acteurs du développement socioéconomique en particulier avec le support des confessions religieuses, de la société civile et des ONG's. Le but ultime est d'imprimer une courbe descendante durable au taux de croissance démographique. Un **accent particulier sera mis sur l'information et l'éducation sur le planning familial et la santé de la reproduction**. Il s'agira également de lever les obstacles sur les croyances et les tabous. L'éducation des jeunes (filles et garçons) fera l'objet d'une attention toute particulière pour ce qui concerne les maladies sexuellement transmissibles, la prévention contre le VIH/SIDA, les grossesses précoces, etc.





5.6 Pilier 6 : La cohésion sociale

Rétablir progressivement la cohésion sociale en remettant à l'honneur les valeurs culturelles fondamentales qui ont toujours caractérisé la société burundaise.

Le Burundi est conscient que les crises identitaires qu'il a traversées ont sérieusement entamé les fondements culturels et moraux de la société et causé une déchirure profonde du tissu social. La Vision « Burundi 2025 » considère la cohésion sociale comme un élément indispensable pour mobiliser et engager les énergies de l'ensemble de la communauté burundaise vers la réalisation

d'un futur partagé et un meilleur devenir pour tous dans un esprit d'unité et de solidarité.

La Vision « Burundi 2025 » se propose de rebâtir progressivement la cohésion sociale en remettant à l'honneur les valeurs culturelles fondamentales qui ont toujours caractérisé la société burundaise. Pour ce faire, elle compte capitaliser sur le mixage territorial des ethnies qui peut constituer un atout puissant pour une intégration nationale effective.

La Vision considère la protection et la promotion de l'identité culturelle comme un levier pour reconstituer la cohésion sociale. Dans ce cadre, outre les valeurs fondamentales de la société burundaise que sont notamment l'Ubuntu, la tolérance, le respect de l'autre, le partage, etc., le Kirundi, la langue de communication entre tous les Burundais, forme la principale identité culturelle du pays et un facteur d'unité. Elle sera renforcée notamment en renouant avec la littérature burundaise composée essentiellement de contes, de proverbes (les bitito, les migani, les bisokozo, etc.), de poésie, de théâtres.

En outre, la Vision « Burundi 2025 » assurera la promotion des danses folkloriques dans toute leur richesse et leur diversité en tant qu'élément de l'identité culturelle nationale du pays et veillera à lui conférer une place importante devant la percée des danses modernes. Le pays capitalisera sur les initiatives des clubs culturels qui ont fait connaître et aimer les danses folkloriques en mettant en relief les spécificités régionales.

Par ailleurs, la cohésion sociale ne pourra prendre racine que si et seulement si le principe d'équité est adopté comme pierre angulaire des relations sociales au niveau de la communauté et au niveau des politiques.



5.7 Pilier 7 : Aménagement du Territoire et Urbanisation

Mettre en place une politique volontariste de villagisation et d'urbanisation permettant d'accroître sensiblement le taux d'urbanisation à 40%.

L'un des enjeux du développement économique et social du Burundi consiste à lever les contraintes majeures

liées à la sous-urbanisation et à la croissance démographique. L'urbanisation est un objectif prioritaire de la Vision « Burundi 2025 ». Sa mise en œuvre permettra une restructuration du monde rural en cohérence avec la politique d'aménagement du territoire. Elle aura pour conséquence le développement des centres urbains, une meilleure distribution des services sociaux de base et leur accessibilité, l'amélioration du cadre de vie, et

l'expansion de terres nouvelles destinées à l'accroissement de la production agricole et à l'élevage.

L'urbanisation à l'horizon 2025 présentera un autre visage du Burundi où les villes constitueront de véritables pôles de développement et où des emplois non agricoles seront créés à travers de grands travaux de génie civil et des projets de développement économique.

La Vision « Burundi 2025 » envisage de mettre en place une politique d'urbanisation qu'elle considère comme une des voies de solution au problème épineux de la surpopulation du milieu rural. Ce dernier abrite plus de 90% de la population totale, les densités y sont très élevées, pouvant atteindre 400 habitants au Km². La population, constituée majoritairement de jeunes sans formation et sans emploi, exerce une grande pression sur les terres agricoles.

La Vision ambitionne de porter ce taux d'urbanisation à 40% à l'horizon 2025 afin de pouvoir dégager les terres agricoles et fournir des opportunités d'emplois non agricoles en milieu urbain. En outre, la politique d'urbanisation et d'aménagement du territoire permettra d'améliorer l'habitat social en milieu urbain et en milieu rural, de dégager de l'espace pour la production agrosilvo-pastorale et de créer de nouveaux marchés pour l'écoulement des produits agricoles. Le développement des villes contribuera à monétiser l'économie rurale.

Outre la création de nouvelles villes, la Vision prévoit également de mettre en place un plan d'urbanisation à long terme pour la ville de Bujumbura, et de renforcer les capacités de planification urbaine participative.

Par l'urbanisation, la Vision vise également l'amélioration de l'accès de la population aux services sociaux de base de qualité ainsi qu'aux infrastructures économiques.

Le Burundi, dans le cadre de la Vision « Burundi 2025 », fera de l'aménagement du territoire un axe important de sa politique de développement économique et social qui aura pour objectif l'organisation et la gestion de l'espace national. Au cœur de la stratégie sera la question fondamentale ayant trait à la nouvelle structure sociétale à laquelle aspirent les burundais. L'objectif sera pour le Burundi, de se doter d'un plan global et intégré d'aménagement durable du territoire accompagné des schémas directeurs d'aménagement par province et par région naturelle d'une part et d'autre part par un schéma d'aménagement sous-régional, en synergie avec les pays frontaliers, afin de favoriser la coopération transfrontalière et le partage de l'expertise et des outils communs de planification et de gestion de ce secteur.

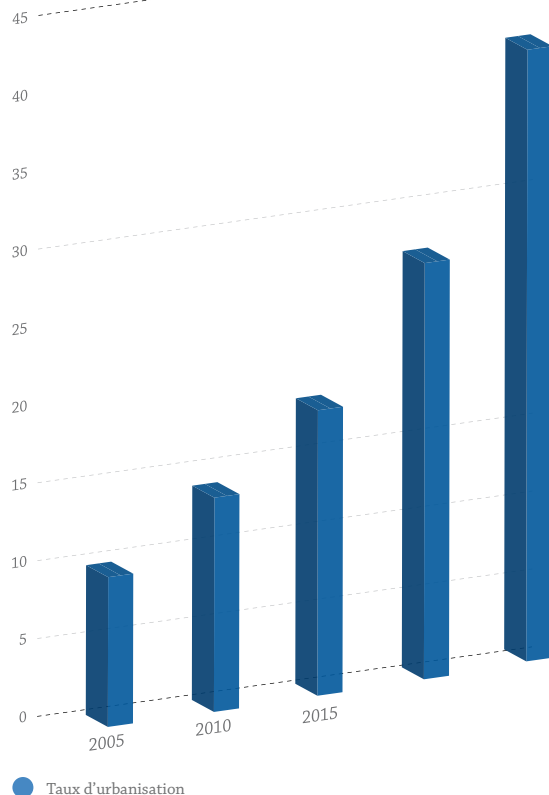
La Vision « Burundi 2025 » prévoit l'élaboration d'un plan d'aménagement du territoire qui vise l'établissement des pôles régionaux de développement sur la base des potentialités économiques des régions. La création des pôles de développement constituera sans aucun doute une solution efficace pour la réalisation des économies d'échelle par la concentration des infrastructures socio-économiques. A cet effet elle facilitera la mécanisation agricole, le développement des secteurs secondaires et tertiaires. Par ailleurs ces transformations de l'espace permettent de dégager le secteur rural et favorisent une meilleure gestion de l'environnement.

La Vision « Burundi 2025 » prévoit le transfert de la capitale politique vers Gitega.

L'aménagement du territoire apporte des solutions à la satisfaction des besoins des populations en termes d'infrastructures sociales de proximité telle la santé, l'éducation et l'eau potable. Il permet en outre de renforcer les programmes d'éducation et de santé de la reproduction, la lutte contre le VIH/SIDA et le paludisme.

Evolution du taux d'urbanisation

taux d'urbanisation



5.8 Pilier 8 : Le Partenariat

Créer des synergies entre les différents acteurs au développement et promouvoir un cadre propice au dialogue et à la concertation dans le processus de planification du développement, de financement et de mise en œuvre de la Vision « Burundi 2025 ».

Les stratégies et les politiques qui sous-tendent la mise en œuvre de la Vision « Burundi 2025 » requièrent la promotion d'une approche concertée, ainsi qu'une assistance technique et financière qui vont au delà des seuls efforts du Burundi.

La mise en œuvre de la Vision « Burundi 2025 » constitue une importante référence de mise en place d'un partenariat dynamique et des mécanismes de coordination entre le Gouvernement du Burundi, ses partenaires bilatéraux et multilatéraux au développement, les Organisations non Gouvernementales (ONG), la société civile et le secteur privé. L'objectif est de créer des synergies entre les différents acteurs au développement et de promouvoir un cadre propice de concertation, de dialogue et d'échange avec le Gouvernement dans le processus de planification, de financement et de mise en œuvre de la Vision « Burundi 2025 ».

A ce titre, le Burundi mettra en place des instruments et mécanismes pratiques afin de mieux coordonner, harmoniser et aligner les programmes de développement en vue d'une meilleure mise en œuvre de la Vision en cohérence avec la Déclaration de Paris et d'Accra.

Le Burundi entame son programme de développement (CSLP/OMD) pour le moyen terme fortement handicapé par la faiblesse du cadre macroéconomique et par une chance limitée de mobiliser des ressources addi-



tionnelles pour les investissements futurs. Une stratégie alternative sera développée avec les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) afin de remplir le gap financier, repenser la politique d'endettement du Burundi et lever les obstacles pour la mise en œuvre efficiente des stratégies et programmes de développement.

Le partenariat le plus marquant dans la mise en œuvre de la Vision « Burundi 2025 » commence par « le contrat de génération » établi entre le Gouvernement et la population burundaise. Ce contrat sera l'expression de l'engagement du Gouvernement dans le cadre du « droit au développement des populations » afin de mettre le burundais au début et à la fin du développement national. La participation citoyenne sera le leitmotiv de ce partenariat afin d'assurer au Burundi

un développement durable. La participation des populations permettra de promouvoir le contrôle citoyen des investissements publics et privés et le devoir de rendre compte (accountability). La participation du burundais en tant que bénéficiaire et responsable de son propre développement sera une des conditions fondamentales de ce partenariat et de la mise en œuvre efficiente de la Vision « Burundi 2025 ». A ce titre, la politique de décentralisation en cours d'exécution donne tout son sens à ce partenariat.

Aussi, cette voie a-t-elle été tracée dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre du CSLP et des OMD's ; il s'agit pour le Burundi de la consolider et de la pérenniser.

La Vision « Burundi 2025 » confère au secteur privé une place stratégique de choix. Le Gouvernement développera le Partenariat Public Privé (PPP) afin d'associer le secteur privé dans les investissements des secteurs économique et social où il a un avantage comparatif. Il s'agira pour le Gouvernement d'entreprendre les réformes nécessaires afin d'améliorer le climat des Affaires (doing business) et attirer les investisseurs tant nationaux qu'étrangers.

En outre, un partenariat sur la base de la complémentarité sera développé avec la société civile, les organisations non gouvernementales (ONG) et les confessions religieuses. Ces organisations contribueront d'une façon significative à l'effort de reconstruction du Burundi en y apportant leur savoir-faire et leur expertise là où cela est nécessaire. Elles apporteront également leur soutien et expérience à la mise en œuvre de la politique de décentralisation dont elles ont participé à la formulation.



LES QUESTIONS TRANSVERSALES

CHAPITRE 6

6.1. Le genre

Le dernier recensement de la population fait ressortir que la femme représente plus de la moitié de la population totale du Burundi. Aussi, la femme est-elle considérée comme un acteur incontournable dans tous les secteurs de la vie nationale. En tant que mère et principale éducatrice, la femme joue un rôle important dans la détermination du Burundi futur.



Le niveau de la participation politique et économique de la femme reste très faible. Sa faible représentation est en partie liée aux déséquilibres constatés au niveau de l'enseignement. Le rapport filles/garçons est estimé à 97% pour le niveau primaire, 70% pour le niveau secondaire et 36% pour le niveau universitaire. L'équilibre au niveau du primaire est quasiment rétabli grâce à la politique en cours de l'enseignement universel. Au niveau du secon-

daire, les filles fréquentent, dans leur majorité, des filières techniques et de cycles courts, ce qui limite les possibilités de faire des études supérieures, et par conséquent d'accéder aux postes de directions, à des mandats politiques et à des carrières professionnelles.

Le Burundi a inscrit la promotion de la femme parmi ses priorités. A cet égard 30% de postes politiques lui sont ré-

servés par la Constitution. De plus, la loi électorale facilite la promotion de la participation de la femme au sein des conseils communaux.

Cependant, malgré ces dispositions, il est estimé que les femmes occupent uniquement 20% de l'ensemble des postes de responsabilité de l'administration centrale. Au niveau de l'administration provinciale et communale, les femmes ne représentent que 18% de postes de gouverneurs et 12% de postes d'administrateurs communaux.

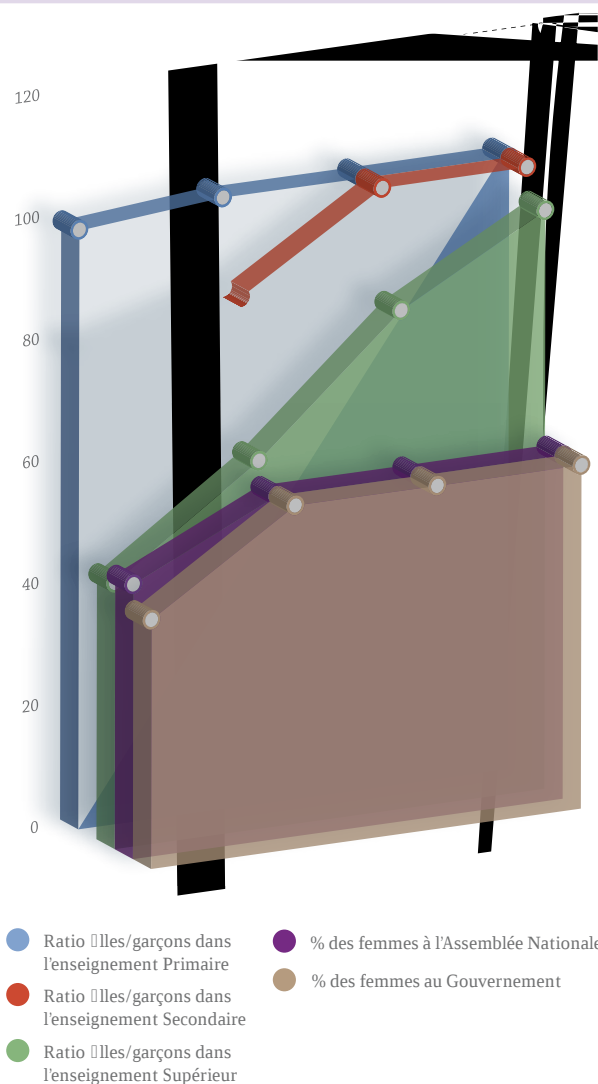
La majorité de femmes sont rurales et ne possèdent pas d'actifs économiques. La femme rurale comme la femme urbaine est pauvre pour la plupart et n'a qu'un accès limité au crédit. En effet, le crédit est très cher et la plupart des femmes manquent de garanties à offrir aux banques et autres institutions financières.

Outre le poids de la culture qui marginalise la femme, elle fait face et souffre du phénomène des violences sexuelles qui s'est amplifié avec la guerre, prenant des allures assez inquiétantes, les chiffres ayant quasiment doublé entre 2003 et 2006 dont plus de 70% de victimes sont des mineures.

La Vision « Burundi 2025 » compte mettre en place une politique volontariste de promotion de la femme notamment à travers l'amélioration de son accès à l'éducation en éliminant les disparités en particulier au niveau secondaire et supérieur. Elle visera également l'augmentation significative de la participation de la femme au développement économique du pays.

Une politique de crédit, en particulier au niveau de la micro finance et d'autres types de financement novateurs sera initiée et des systèmes de garanties conséquents mis en place.

Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes



6.2 La Jeunesse

La population burundaise est caractérisée par sa jeunesse qui en constitue plus de la moitié. Le système scolaire ne permet qu'à 30% des élèves de passer à l'école secondaire. La jeunesse est de ce fait majoritairement rurale et constitue une force potentielle pour le travail agricole. Les jeunes qui abandonnent les études à la fin du cycle primaire se trouvent désœuvrés, sans aucune qualification et sans emplois. Ils sont exposés à la délinquance et peuvent constituer une source d'insécurité et d'instabilité à cause de leur vulnérabilité. En revanche, la jeunesse constitue une main d'œuvre potentielle, si des programmes de formation professionnelle sont mis en place en leur faveur.

La Vision « Burundi 2025 » envisage de mettre en place une politique d'encadrement de la jeunesse articulée sur l'éducation civique, l'esprit d'entreprise, l'initiation à la vie professionnelle, l'apprentissage des métiers à travers la promotion de centres d'apprentissage des métiers et par la redynamisation des filières de formation technique, professionnelle et sportive. La politique sera accompagnée par des mécanismes de financement appropriés pour promouvoir les initiatives locales d'auto-développement.

6.3 Les personnes vulnérables

La longue crise qu'a traversée le pays a aggravé les conditions de vulnérabilité de personnes tels que les veufs et veuves, les orphelins, les rapatriés et les déplacés intérieurs victimes de conflits, les batwa, les enfants de la rue et les démobilisés.

La situation des enfants vulnérables ; constitués notamment par les orphelins de guerre, de VIH/SIDA; qui vivent dans des conditions de grande pauvreté n'ont pas de perspectives d'avenir. Ils ont besoin d'une prise en charge sociale pour les études, l'alimentation, les soins de santé, la

protection de leurs droits et, surtout la sauvegarde et la gestion de leur héritage.

Concernant les rapatriés et les personnes déplacées de l'intérieur, ils vivent dans une pauvreté absolue, aggravée par les problèmes fonciers. En outre, ils ont un accès limité aux services sociaux de base notamment en ce qui concerne l'éducation, le logement décent, les soins de santé et à l'eau potable. En plus, ils sont sujets à la malnutrition.

Les Batwa constituent une catégorie qui vit en marge de la société. Privés de terre, ils ne peuvent pas exercer d'activités agricoles et ne bénéficient que de très peu d'appui pour développer les activités artisanales qui les ont traditionnellement fait vivre. Ils vivent dans la promiscuité, sans logement décent. Les enfants ne sont pas scolarisés tandis que les adultes sont analphabètes.

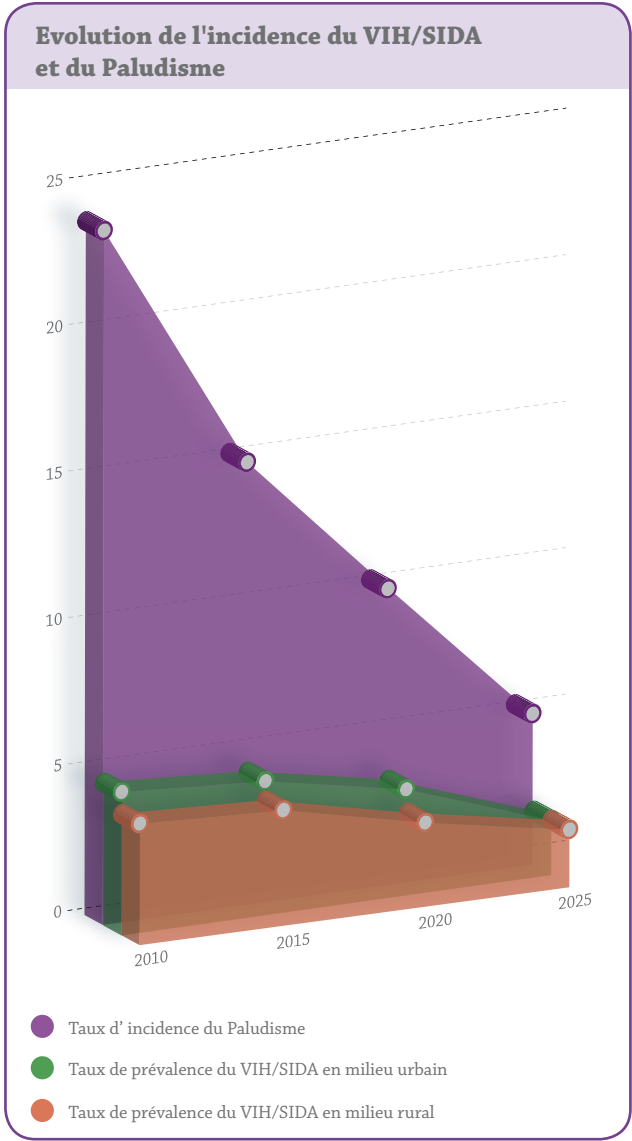
La réinsertion socio-économique des sinistrés, y compris les enfants de la rue, est une action déjà entreprise. Les enfants de la rue, tout comme les réfugiés et déplacés sont victimes de l'iniquité et de l'injustice sociales. Ils constituent des menaces potentielles pour le processus de paix. Le pays devra donc poursuivre les efforts de réinsertion, d'une part pour des raisons humanitaires, et d'autre part pour éloigner les risques de retour des conflits.

Concernant les démobilisés, les actions déjà entreprises seront poursuivies et renforcées afin de leur assurer une intégration harmonieuse et durable dans le processus de la relance de la croissance économique.

La Vision « Burundi 2025 » mettra en place une politique volontariste de réinsertion des personnes sinistrées et d'encadrement des enfants vulnérables afin de leur offrir

une protection et une réinsertion sociales et d'élargir les possibilités et les opportunités comme aux autres enfants. Par ailleurs, la promotion des batwa sera placée en priorité dans toutes les stratégies de lutte contre la pauvreté afin de leur assurer une vie décente, au même titre que les autres burundais.

D'une part, cette politique vise à transformer les sinistrés en véritables acteurs de développement ; à travers la relance des économies locales, par la promotion de l'entrepreneuriat privé et associatif. D'autre part, elle a pour objectif de renforcer la gouvernance locale et sécuritaire et les capacités communautaires de développement.





6.4 La Technologie

Le développement technologique est encore à l'état embryonnaire au Burundi. Un certain nombre de handicaps sont à la base de cette situation ; notamment le faible pouvoir d'achat des burundais, la faible capacité locale d'innovation, le retard dans la pénétration et l'adoption des technologies modernes, ainsi que l'absence d'un système de formation approprié.

Les technologies traditionnelles sont en perte de vitesse et ont tendance à disparaître dans le temps.

La réalisation d'une forte croissance économique et sa compétitivité sur laquelle repose la Vision « Burundi 2025 » passera inévitablement par le renforcement des capaci-

tés locales aptes à adapter des technologies de pointe innovatrice.

A ce titre, la Vision « Burundi 2025 » compte faire la promotion des technologies à travers la réforme de l'enseignement à tous les niveaux. Il sera réservé une place de choix à la science et à la technologie dans les programmes pédagogiques, en mettant l'accent sur la recherche. Par ailleurs, les technologies de l'information et de la communication constituent un levier important pour acquérir, et adapter de nouvelles technologies de pointe. La collaboration avec les autres pays de la sous-région sera recherchée afin de faciliter l'accès à certaines technologies, les formations et la recherche.



6.5 L'Environnement

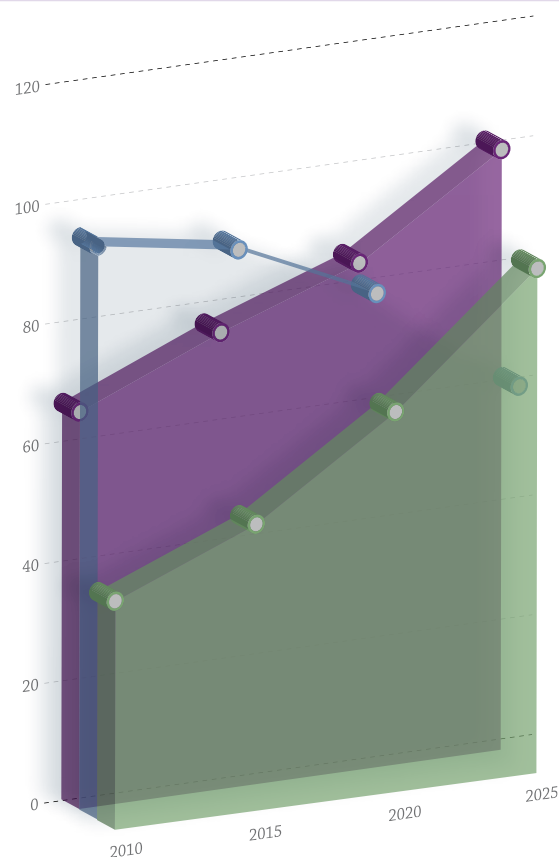
Le Burundi fait face à une destruction de son environnement. Plusieurs facteurs sont à l'origine de cette situation notamment les feux de brousse, l'abattage abusif des arbres, un mauvais aménagement des sols et des marais, une mauvaise exploitation des mines et carrières et la pollution de l'air.

Un certain nombre de solutions sont envisagées notamment un bon aménagement du territoire et une urbanisation rationnelle, une gestion efficiente des problèmes fonciers, la restauration des écosystèmes par un reboisement intensif, la protection de la faune et de la flore, une meilleure exploitation des ressources énergétiques, une gestion maîtrisée de l'eau, la restauration des écosystèmes par le reboisement, une prise de conscience des populations et des pouvoirs publics sur les enjeux de l'environnement.

La Vision « Burundi 2025 » s'engage fermement à faire de la protection et de la gestion rationnelle de l'environnement une priorité afin que les burundais vivent dans un cadre protégé et bien géré. L'environnement sera pris en compte dans toutes les politiques socio-économiques en tant que composante incontournable du développement durable.

Une politique agressive environnementale sera mise en place afin d'assurer une gestion durable des ressources naturelles. Elle aura pour objectif de développer et de mettre en place des mécanismes efficaces de prévention et de gestion des calamités naturelles. De plus, un plan d'adaptation aux changements climatiques sera élaboré. Des technologies appropriées et en matière d'énergies renouvelables seront développées dans le cadre de cette

Promouvoir l'accès à l'eau potable et à un logement décent, et lutter contre la déforestation



- % de la population ayant accès à une source d'eau potable
- % du bois dans le bilan énergétique du pays
- % des maisons ayant de tuiles ou tôles

politique afin de réduire l'utilisation du bois comme source principale d'énergie des ménages.

Le Burundi participera au niveau mondial dans la recherche de solutions liées aux changements climatiques et à la lutte contre les gaz à effets de serre dont les effets se font sentir déjà au niveau du pays. Une politique agressive environnementale sera mise en place afin de développer des technologies appropriées et des énergies renouvelables.



CHAPITRE 7

LES VALEURS FONDAMENTALES DE LA VISION

La Vision « Burundi 2025 » ne sera réalisée que si les burundais capitalisent sur leur propre force et s'engagent sur la voie d'un développement durable tout en évitant les erreurs du passé. Les forces sur lesquelles les burundais doivent capitaliser sont : la paix et la stabilité, la cohésion sociale et l'unité nationale. Ce sont des piliers sur lesquels l'avenir et l'espoir des burundais reposent.

Par ailleurs, si le Burundi souhaite que les objectifs de la Vision soient une réalité à l'horizon 2025, une action vigoureuse devra être entreprise pour rétablir la confiance, l'espoir et l'engagement parmi ses fils et ses filles. En outre, la question fondamentale dans la réalisation de sa Vision « Burundi 2025 » reste sans nul doute liée à l'instauration d'une bonne gouvernance et d'un Etat capable et fort dans tous ses sens. Cet axe constitue le fondement par excellence de la réussite de la mise en œuvre de cette Vision.

A ce titre le Burundi s'engagera à : (i) rétablir la stabilité, la paix et la sécurité tout en mettant en place des capacités pour prévenir, gérer et régler les conflits, (ii) faire respecter la Constitution et l'État de droit, (iii) moderniser et renforcer le système judiciaire, (iv) garantir le respect des droits de l'homme, y compris la protection des personnes vulnérables, (v) promouvoir la participation populaire et le renforcement des institutions de démocratie participative et de gouvernance locale, (vi) créer et maintenir la confiance et la légitimité des institutions publiques.

L'alternance démocratique et la pluralité politique seront de mise dans l'égalité et le respect mutuel. Aussi, la gestion transparente de la chose publique reste la pièce maîtresse de cette bonne gouvernance. L'administration burundaise ; quelque peu efficace ; sera assainie et réformée ; notamment par la réhabilitation de certains principes et valeurs comme le recrutement sur base des compétences ; la promotion par l'excellence, l'abnégation et la discipline. La promotion des valeurs d'éthique au sein de l'administration nationale sera une autre priorité du processus de réforme du service public.

La liberté d'expression est un droit fondamental qui devra être consolidé ; notamment à travers la promotion d'une société civile forte et responsable qui constitue une forme de contre-pouvoir efficace aux pouvoirs publics.

La mise en œuvre de la Vision « Burundi 2025 », sera l'occasion pour le Burundi de combattre l'attentisme, qui constitue un véritable fléau ainsi que la politique de la main tendue qui nuit à l'esprit d'initiative et à l'auto développement.





CHAPITRE 8

LA MISE EN ŒUVRE DE LA VISION

La mise en œuvre de la Vision « Burundi 2025 » part de la volonté du Burundi de réaliser une transformation profonde de la société et de l'économie burundaise par la promotion d'un développement durable à l'horizon 2025. Cette volonté sera soutenue par un engagement sans faille et un leadership fort à tous les niveaux de la hiérarchie et un cadre macroéconomique dont les projections énoncent clairement les ressources financières à mobiliser pour la mise en œuvre de la Vision.



La mise en œuvre efficace de la Vision « Burundi 2025 » est intégrée dans le processus de planification nationale pour le court, le moyen et le long terme et à ce titre, le Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) en constitue l'instrument d'opérationnalisation. Ainsi, la formulation du CSLP2 s'inspirera et intégrera les orientations politiques et stratégiques de la Vision « Burundi 2025 ».

La mise en œuvre du CSLP se fera à travers les stratégies sectorielles consolidées par les plans de développement provinciaux et communaux. Les stratégies seront traduites en programmes et actions prioritaires qui constitueront le Plan d' Actions Prioritaires pour le moyen terme (PAP). Avec les ressources limitées de l'Etat, le PAP sera élaboré avec rigueur afin de faire un choix rigoureux des actions prioritaires sectorielles accompagnées d'un Cadre des Dépenses Sectorielles à Moyen Terme (CDSMT) de trois ans. Le PAP et les CDSMT sont intégrés dans le Programme d'Investissement Prioritaire (PIP) assorti du Cadre des Dépenses à Moyen Terme (CDMT) central élaboré sur une base annuelle.

Le cadre institutionnel de la mise en œuvre de la vision

Le Ministère en charge de la planification du développement a la charge de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de la Vision « Burundi 2025 », en collaboration avec les ministères techniques qui ont la charge de son exécution. Il coordonne toutes les activités relatives à la mise en œuvre de la Vision « Burundi 2025 ».

Un **Comité Consultatif National (CCN)** multisectoriel qui jouera le rôle de « Driving Force » sera mis en place afin de suivre et d'orienter la mise en œuvre de la Vision « Burundi 2025 ». Le Comité Consultatif National est une structure politique de coordination et de haut niveau, qui favorise le dialogue entre les acteurs au développement et le Gouvernement, dans le cadre de la mise en œuvre de la Vision. Le Ministère en charge de la planification du développement en assure la présidence et la coordination.

Un **Secrétariat Exécutif Permanent (SEP)** seconde le Comité de Coordination Nationale dans sa tâche. Il est l'organe technique d'appui à la mise en œuvre de la Vision. Il s'assure que le processus de reformulation des CSLP et de mise en œuvre des OMD's est en cohérence avec la planification de la Vision à travers ses piliers. Il s'assure également que les politiques, les stratégies et les plans sectoriels sont en cohérence avec les objectifs de la Vision pour les moyen et le long termes et qu'ils constituent un consensus auprès des acteurs au développement.



CHAPITRE 9

CONCLUSION

La Vision « Burundi 2025 » est un plan ambitieux pour sortir le peuple burundais de la spirale de conflits et de la pauvreté en transformant le pays en un havre de paix et de prospérité. La Vision du Burundi peut sembler irréaliste et trop ambitieuse pour un pays qui sort des conflits de plus de deux décennies et d'une mauvaise performance économique. Le Burundi n'a de choix que d'avancer résolument vers un développement durable en cette période de mondialisation afin de satisfaire les conditions de vie meilleure à sa population confrontée à une situation de pauvreté insoutenable.

Par conséquent les burundais doivent se mobiliser pour élaborer des politiques et mobiliser les ressources nécessaires pour faire de leur Vision une réalité.

ANNEXES

**EVOLUTION CHIFFREE DANS
LES PRINCIPAUX
SECTEURS SOCIO-
ECONOMIQUES DU BURUNDI**

1. POPULATION ET URBANISATION

Variable	Année				
	2005	2010	2015	2020	2025
Population totale	7 562 000	8 473 000	9 401 000	10 379 000	11 459 000
Taux de croissance*	-	2,3	2,1	2,0	2,0
Population urbaine	756 000	1 111 000	1 709 000	2 753 000	4 434 000
Taux de croissance*	-	8,0	9,0	10,0	10,0
Population rurale	6 806 000	7 292 000	7 692 000	7 626 000	7 026 000
Taux d'urbanisation	10,0	13,1	18,2	26,5	38,7

* sur le quinquennat précédent

La population totale en 2005, arrondie au millier près, est estimée à partir de la population de 2006 tirée de : ***MPDRN, Economie Burundaise 2006 - Rapport final, Bujumbura, 2007, p.9***

Le taux d'urbanisation de 10% en 2005 est une hypothèse retenue dans la synthèse des Etudes rétrospectives et a servi au calcul de la population urbaine en 2005. Les hypothèses sont postulées sur les taux de croissance de la population totale et urbaine. Ainsi, la croissance annuelle moyenne de la population urbaine passera de 8% au cours du quinquennat 2005-2010 à 9% au cours du quinquennat suivant et à 10% par la suite. Parallèlement, la croissance de la population totale passerait de 2,3% à 2,1% puis à 2%.

Les autres statistiques découlent des calculs. Le constat est que, sous ces hypothèses, la population rurale commencerait à décroître lentement après 2015 et franchement après 2020. La politique volontariste d'urbanisation pourra donc commencer à libérer des espaces pour l'agriculture dès 2015.

2. PRODUIT INTÉRIEUR BRUT ET SES COMPOSANTES

2.1 PROJECTIONS 2005-2025

2.1.1. AUX PRIX COURANTS

Variable	Année				
	2005	2010	2015	2020	2025
PIB Sect. Prim. (en Mds Fbu)	389,2	626,8	1 056,2	1 779,8	2 999,0
Taux de croissance*	-	10,0	11,0	11,0	11,0
PIB Sect. Second. (en Mds Fbu)	132,3	254,7	512,3	1 076,0	2 260,0
Taux de croissance*	-	14,0	15,0	16,0	16,0
PIB Sect. Tert. (en Mds Fbu)	280,2	588,5	1 290,3	2 828,9	6 335,9
Taux de croissance*	-	16,0	17,0	17,0	17,5
PIB_{CF} (en Mds Fbu)	801,7	1 470,0	2 858,8	5 684,7	11 594,9
Taxes ind. Nettes (en Mds Fbu)	59,2	102,9	200,1	397,9	812,0
PIB_{PM} (en Mds Fbu)	860,9	1 572,9	3 058,9	6 082,6	12 406,5
Indice de prix (2005=100)	100,0	127,6	162,9	207,9	265,3
Taux de change Fbu par \$	1 030,0	1 110,0	1 230,0	1 360,0	1 500,0
Population (en millions)	7,6	8,5	9,4	10,4	11,5
PIB/ Habitant en \$ américains	110,0	166,7	264,5	430,0	719,2
Taux de croissance*	-	8,6	9,7	10,2	10,8

* au cours du quinquennat précédent l'année marquée au-dessus

Les statistiques relatives à l'année 2005 sont tirées de : *MPDRN, Economie Burundaise 2006 - Rapport final, Bujumbura, 2007, Tableaux annexes.*

Les hypothèses de croissance nominale progressive sont adoptées pour les différents secteurs économiques. Les taux de croissance estimés incluent une inflation de 5 % par an. Ils sont plus élevés pour les secteurs secondaire et tertiaire parce que, pour le secteur primaire, l'exiguïté des terres et le faible niveau de maîtrise technologique par les paysans constituent une contrainte à la croissance.

Par ailleurs, l'objectif de sortir d'une économie basée sur l'agriculture vers une économie basée sur le savoir nous amène à postuler des taux de croissance plus élevés dans le secteur tertiaire.

L'hôtellerie et tourisme, les TIC, les banques et assurances où des taux de croissance élevés sont prévisibles constituent les principales branches dans ce dernier secteur tandis que les développements prévus dans l'industrie minière et dans l'industrie agro-alimentaire (transformations et conservations des aliments) permettent de postuler des taux de croissance également élevés dans le secteur secondaire.

2.1.2. AUX PRIX CONSTANTS DE 2005

Variable	Année				
	2005	2010	2015	2020	2025
PIB Sect. Prim. (en Mds Fbu)	389,2	492,0	649,1	856,4	1 129,9
Taux de croissance*	-	4,8	5,7	5,7	5,7
PIB Sect. Second. (en Mds Fbu)	132,3	199,9	314,7	518,5	854,2
Taux de croissance*	-	8,6	9,5	10,5	10,5
PIB Sect. Tert. (en Mds Fbu)	280,2	461,6	791,9	1 358,6	2 383,6
Taux de croissance*	-	10,5	11,4	11,4	11,9
PIB_{CF} (en Mds Fbu)	801,7	1 153,5	1 755,7	2 731,7	4 367,7
Taxes ind. Nettes (en Mds Fbu)	59,2	80,7	122,9	191,2	305,7
PIB_{PM} (en Mds Fbu)	860,9	1 234,2	1 878,6	2 922,9	4 673,4
Taux de croissance*	-	7,5	8,8	9,2	9,8

* = au cours du quinquennat précédent l'année marquée au-dessus

Les statistiques relatives à l'année 2005 sont tirées de : MPDRN, Economie Burundaise 2006 - Rapport final, Bujumbura, 2007, Tableaux annexes

En partant des taux de croissance nominaux du tableau précédent qui adoptaient l'hypothèse d'un taux d'inflation de 5%, les taux de croissance réels ont été calculés et appliqués pour l'estimation des différents PIB sectoriels.

2.2. PROJECTIONS 2010-2025

(Les études sous-tendant la Vision ayant été officiellement lancées en 2005, mais le document final de la Vision ayant été approuvé et adopté en 2010)

2.2.1 .AUX PRIX COURANTS

Variable	Année				
	2005	2010	2015	2020	2025
PIB Sect. Prim. (en Mds Fbu)	573,7	723,8	1.275,6	2.350,2	4.330,1
Taux de croissance*	-	12,3	12,0	13,0	13,0
PIB Sect. Second. (en Mds Fbu)	204,7	265,1	556,8	1.225,1	2.686,0
Taux de croissance*	-	13,8	16,0	17,0	17,0
PIB Sect. Tert. (en Mds Fbu)	449,7	574,0	1.258,5	2.879,1	6.586,7
Taux de croissance*	-	13,0	17,0	18,0	18,0
PIB_{CF} (en Mds Fbu)	1.228,1	1.562,9	3.090,9	6.454,4	13.602,8
Taxes ind. Nettes (en Mds Fbu)	86,0	109,4	216,4	558,8	952,2
PIB_{PM} (en Mds Fbu)	1.314,1	1.672,3	3.307,3	6.906,2	14.555,0
Indice de prix (2008=100)	100,0	118,5	151,2	193,0	246,3
Taux de change Fbu par \$	1.185,7	1.230,0	1.391,6	1.574,5	1.781,4

Population (en millions)	8,038	8,473	9,401	10,379	11,459
PIB/ Habitant en \$ américains	137,9	161,6	252,8	422,6	713,0
Taux de croissance*	-	8,3	9,9	10,8	11,0

*= au cours du quinquennat précédent l'année marquée au-dessus, sauf pour l'année 2010 où les taux de croissance sont calculés pour la période comprise entre 2008 et 2010.

Tenant compte de l'évolution connue entre 2005 et 2009, les chiffres du tableau précédent ont été ajustés. Les données dans la colonne correspondant à l'année 2008 sont tirés comme tels des tableaux annexes de l'Economie Burundaise, année 2008 et celles relatives à l'année 2010 sont calculés à l'aide des taux de croissance et des déflateurs du PIB tels qu'ils apparaissent du document Mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté : **Cadre de Dépenses à Moyen Terme 2011-2013, Bujumbura, Mai 2010 (REPUBLIQUE DU BURUNDI, MINISTERE DU PLAN ET DE LA RECONSTRUCTION ET MINISTERE DES FINANCES)**.

Pour les quinquennats conduisant à 2015, à 2020 et à 2025, les hypothèses de croissance nominale progressive sont adoptées pour les différents secteurs économiques. Les taux de croissance estimés incluent une inflation de 5 % par an.

En termes réels, les taux de croissance annuels moyens se rangent de 6% à 8% pour le secteur primaire, de 11% à 12% pour le secteur secondaire et de 12% à 13% pour le secteur tertiaire.

2.2.2. AUX PRIX CONSTANTS DE 2010

Variable	Année			
	2010	2015	2020	2025
PIB Sect. Prim. (en Mds Fbu)	723,8	1.001,0	1.443,8	2.082,4
Taux de croissance*	-	6,7	7,6	7,6
PIB Sect. Second. (en Mds Fbu)	265,1	436,7	749,2	1.285,4
Taux de croissance*	-	10,5	11,4	11,4
PIB Sect. Tert. (en Mds Fbu)	574,0	984,8	1.766,8	3.169,7
Taux de croissance*	-	11,4	12,4	12,4
PIB_{CF} (en Mds Fbu)	1.562,9	2.422,5	3.959,8	6.537,5
Taxes ind. Nettes (en Mds Fbu)	109,4	169,6	277,2	457,6
PIB_{PM} (en Mds Fbu)	1.672,3	2.592,1	4.237,0	6.995,1
Taux de croissance*	-	9,2	10,3	10,5

*= au cours du quinquennat précédent l'année marquée au-dessus, sauf pour l'année 2010 où les taux de croissance sont calculés pour la période comprise entre 2008 et 2010.

Les données relatives à l'année 2010 sont tirées comme telles du tableau 2.2.1 ci-dessus. En partant des taux de croissance nominaux du tableau précédent qui adoptaient l'hypothèse d'un taux d'inflation de 5%, les taux de croissance réels ont été calculés et appliqués pour l'estimation des différents PIB sectoriels.





VISION BURUNDI VISION BURUNDI



Ministère du Plan et du Développement Communal/Cellule Prospective
Programme des Nations Unies pour le Développement au Burundi